

RESUME DU PROSPECTUS

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'éléments, qui sont présentés en sections A à E, numérotées de A.1 à E.7 (les "Eléments").

Ce Résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Puisque certains Eléments n'ont pas à être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent Résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le Résumé avec la mention "Sans objet".

A. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

A.1	Avertissement	<p>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif de l'ensemble du Prospectus de Base par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>UniCredit Bank AG ("UniCredit Bank", l'"Emetteur" ou "HVB"), ArabelstraÙe 12, 81925 Munich, en tant qu'Emetteur peut être tenu responsable en ce qui concerne le Résumé et toute traduction de celui-ci, ainsi que toutes personnes ayant participé à la constitution du Résumé, mais uniquement si le contenu du Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, ou s'il ne fournit pas, à la lecture des autres parties du Prospectus de Base, l'ensemble des informations clés.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du prospectus de base	<p>[Sous réserve des paragraphes suivants, l'Emetteur donne son consentement [général] [personnel] à l'utilisation du Prospectus de Base pour toute revente ultérieure ou placement final des Titres par des intermédiaires financiers.]</p> <p>[Sans objet. L'Emetteur ne donne pas son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base pour toute revente ultérieure ou placement final des Titres par des intermédiaires financiers.]</p>
	Indication de la période d'offre	<p>[Une revente ou un placement final des Titres par des intermédiaires financiers peut être réalisé(e) et le consentement à l'usage du Prospectus de Base est donné [pour la période d'offre des Titres suivante: <i>[Indiquer la période d'offre pour laquelle le consentement est donné]</i>] [pendant la durée de validité du Prospectus de Base].]</p> <p>[Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]</p>
	Autres conditions attachées au consentement	<p>[Le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base est soumis à la condition que chaque intermédiaire financier respecte les restrictions à la vente applicables ainsi que les modalités de l'offre.]</p> <p>[De plus, le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base est soumis à la condition que l'intermédiaire financier faisant usage du Prospectus de Base s'engage lui-même à l'égard de ses clients à procéder de manière responsable à la distribution des Titres. Cet engagement prend la forme d'une publication de l'intermédiaire financier sur son site internet précisant que le prospectus est utilisé avec le consentement de l'Emetteur et sous ré-</p>

		serve des conditions accompagnant ce consentement.] [Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]
	Information sur les modalités de l'offre faite par un intermédiaire financier	[Les informations sur les modalités de l'offre faite par tout intermédiaire financier seront fournies au moment de l'offre par cet intermédiaire financier.] [Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]

B. EMETTEUR

B.1	Raison sociale et nom commercial	La raison sociale de l'Emetteur est UniCredit Bank AG (ensemble avec ses filiales consolidées, le " Groupe HVB "). Le nom commercial est HypoVereinsbank.												
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	UniCredit Bank, dont le siège social est situé Arabellastraße 12, 81925 Munich, a été constituée en Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Munich (<i>Amtsgericht</i>) sous le numéro HRB 42148 et enregistrée comme une société de capitaux au titre des lois de la République Fédérale d'Allemagne.												
B.4b	Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	La performance du Groupe HVB dépendra aussi en 2019 de l'évolution à venir des marchés de capitaux et financiers et de l'économie réelle ainsi que des aléas subsistants en découlant. Dans ce contexte, le Groupe HVB revoit sa stratégie de manière régulière et ponctuelle et l'adoptera si nécessaire.												
B.5	Groupe auquel appartient l'Emetteur et position de l'Emetteur au sein de ce groupe	UniCredit Bank est la société mère du Groupe HVB. Le Groupe HVB détient directement et indirectement des participations dans plusieurs sociétés. UniCredit Bank est une société apparentée à UniCredit S.p.A., Milan (" UniCredit S.p.A. ", et ensemble avec ses filiales consolidées, " UniCredit ") depuis novembre 2005, et constitue depuis cette date un sous-groupe important d'UniCredit. UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital d'UniCredit Bank.												
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet; prévisions ou estimations de bénéfice ne sont préparés par l'Emetteur.												
B.10	Réserves du rapport d'audit sur les informations financières historiques	Sans objet; Deloitte GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, commissaires aux comptes (<i>Wirtschaftsprüfer</i>) d'UniCredit Bank, ont audité les comptes consolidés (<i>Konzernabschluss</i>) du Groupe HVB pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les comptes non consolidés (<i>Einzelabschluss</i>) d'UniCredit Bank pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et ont rendu pour chacun des cas exercices une opinion d'audit sans réserve.												
B.12	Informations financières historiques sélectionnées	<p>Chiffres Clés Consolidés au 31 décembre 2018</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance clés</th> <th>1/1/2018 – 31/12/2018*</th> <th>1/1/2017 – 31/12/2017†</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bénéfice net d'exploitation¹⁾</td> <td>1.414 m €</td> <td>1.517 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice avant impôts</td> <td>392 m €</td> <td>1.597 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice consolidé</td> <td>238 m €</td> <td>1.336 m €</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs de performance clés	1/1/2018 – 31/12/2018*	1/1/2017 – 31/12/2017†	Bénéfice net d'exploitation ¹⁾	1.414 m €	1.517 m €	Bénéfice avant impôts	392 m €	1.597 m €	Bénéfice consolidé	238 m €	1.336 m €
Indicateurs de performance clés	1/1/2018 – 31/12/2018*	1/1/2017 – 31/12/2017†												
Bénéfice net d'exploitation ¹⁾	1.414 m €	1.517 m €												
Bénéfice avant impôts	392 m €	1.597 m €												
Bénéfice consolidé	238 m €	1.336 m €												

		Bénéfice par action	0,29 €	1,66 €
		Chiffres du bilan	31/12/2018	31/12/2017
		Total des actifs	286.688 m €	299.060 m €
		Capitaux propres	17.751 m €	18.874 m €
		Principaux ratios de fonds propres	31/12/2018	31/12/2017
		Fonds propres de base de catégorie 1	16.454 m € ²⁾	16.639 m € ³⁾
		Fonds propres de base (fonds propres de catégorie 1)	16.454 m € ²⁾	16.639 m € ³⁾
		Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)	82.592 m €	78.711 m €
		Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ⁴⁾	19,9% ²⁾	21,1% ³⁾
		Ratio de fonds propres de base (ratio de fonds propres de catégorie 1) ⁴⁾	19,9% ²⁾	21,1% ³⁾
		<p>* L'information financière indiquée dans la présente colonne est vérifiée et extraite des comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.</p> <p>† L'information financière indiquée dans la présente colonne est vérifiée et extraite des comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.</p> <p>1) Le bénéfice d'exploitation net provient des éléments de lignes de l'actif net, des dividendes et autres produits provenant des placements en actions, des commissions et commissions nets, des produits de négociation nets, des autres charges / produits nets, des coûts d'exploitation et des dépréciations nettes de prêts et provisions pour garanties et des engagements.</p> <p>2) Conformément aux comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 approuvés par le Conseil de Surveillance de UniCredit Bank AG</p> <p>3) Conformément aux comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 approuvés par le Conseil de Surveillance de UniCredit Bank AG</p> <p>4) Calculé sur la base des actifs pondérés en fonction des risques, incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel.</p>		
	Déclaration attestant qu'aucun changement défavorable significatif n'a affecté les perspectives de l'émetteur, depuis la date	Il n'y a eu aucun changement défavorable significatif dans les perspectives du Groupe HVB depuis le 31 décembre 2018, date de publication des derniers états financiers audités.		

	de ses derniers états financiers vérifiés ou description de tout changement défavorable significatif	
	Description de tout changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la période couverte par les informations financières historiques	Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière du Groupe HVB depuis le 31 décembre 2018.
B.13	Evènement récent	Sans objet. Aucun évènement récent propre à UniCredit Bank ne présente un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	B.5 plus déclaration concernant la dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe	Se reporter à B.5. Sans objet. UniCredit Bank n'est détenu par aucune entité appartenant au Groupe HVB.
B.15	Principales activités de l'Emetteur	<p>UniCredit Bank propose une gamme complète de produits et services bancaires et financiers à une clientèle privée, aux entreprises, à des clients du secteur public, à des entreprises internationales et à des clients institutionnels.</p> <p>Cette gamme s'étend des prêts immobiliers, crédits à la consommation, produits de savings-and-loan et d'assurance, et services bancaires destinés à une clientèle privée aux prêts commerciaux et financements du commerce extérieur et produits de banque d'investissement à destination des entreprises.</p> <p>Dans le cadre de ses activités de banque privée et de gestionnaire de patrimoine adressées à des particuliers, UniCredit Bank propose une solution complète de planification financière et de biens avec les conseils de généralistes et des spécialistes fondés sur les besoins des clients.</p> <p>HVB Group demeure le centre de compétence pour les opérations portant sur les marchés internationaux et les opérations de banque d'investissement de tout UniCredit. En outre, le secteur d'activité Corporate & Investment Banking fournit les produits pour les clients du secteur Commercial Banking.</p>
B.16	Contrôle ou détention direct(e) ou indirect(e)	UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital d'UniCredit Bank.

C. TITRES

C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières	<p>[Titres Bonus [Cap] (<i>Bonus [Cap] Securities</i>)] [Titres Reverse Bonus [Cap] (<i>Reverse Bonus [Cap] Securities</i>)] [Titres Top (<i>Top Securities</i>)] [Titres Double Bonus (<i>Double Bonus Securities</i>)] [Titres Bonus Plus (<i>Bonus Plus Securities</i>)] [Titres Express [Glider] (<i>Express [Glider] Securities</i>)] [Titres Express Plus (<i>Express Plus Securities</i>)] [Titres Express avec Montant Additionnel (<i>Express Securities with Additional Amount</i>)] [Titres autocall Performance [Cap] (<i>Autocallable Performance Securities [Cap]</i>)] [Titres Best Express [Cap] (<i>Best Express Securities [Cap]</i>)] [Titres Short Express (<i>Short Express Securities</i>)] [Titres Reverse Convertible [Classic] (<i>Reverse Convertible [Classic] Securities</i>)] [Titres Fund Reverse Convertible (<i>Fund Reverse Convertible Securities</i>)] [Titres Barrier Reverse Convertible (<i>Barrier Reverse Convertible Securities</i>)] [Titres Barrier Reverse Convertible Stability [avec Montant Additionnel Conditionnel] (<i>Barrier Reverse Convertible Stability Securities [with Additional Conditional Amount]</i>)] [Titres Express Barrier Reverse Convertible (<i>Express Barrier Reverse Convertible Securities</i>)] [Titres Twin Win [Cap] (<i>Twin Win [Cap] Securities</i>)] [Titres Express Twin Win [Cap] (<i>Express Twin Win [Cap] Securities</i>)] [Titres autocall (<i>autocallable</i>)] [avec observation liée à une date de Barrière (<i>with date-related Barrier observation</i>)] [avec observation quotidienne de la Barrière (<i>with daily Barrier observation</i>)] [avec observation de la Barrière en continu (intra-journalier) (<i>with continuous Barrier observation (intra day)</i>)] [Quanto (<i>Quanto</i>)]</p> <p>"Les Titres" seront émis sous la forme [d'Obligations] [de Certificats] [sans Valeur Nominale] [avec Valeur Nominale].</p> <p>[Les ["Obligations"] ["Certificats"] sont des titres de créance au porteur (<i>Inhaberschuldverschreibungen</i>) conformément à la Section 793 du Code Civil allemand (<i>Bürgerliches Gesetzbuch, BGB</i>)].</p> <p>[Les ["Obligations"] ["Certificats"] sont des titres de créance sous forme nominative dématérialisée conformément à la Loi Consolidée relative à l'Intermédiation Financière italienne (<i>Testo Unico della Finanza</i>)].</p> <p>["Valeur Nominale"] signifie [<i>Insérer</i>].]</p> <p>[Les Titres sont représentés par un certificat global sans coupons.]</p> <p>[Les Titres sont représentés par une inscription en compte.]</p> <p>Les porteurs de Titres (les "Porteurs de Titres") ne peuvent pas prétendre recevoir de Titres définitifs.</p> <p>Les [ISIN] [WKN] sont précisés dans le tableau de l'Annexe de ce Résumé.</p>
C.2	Devise d'émission	Les Titres sont libellés en [<i>Insérer Devise Prévüe</i>] (la " Devise Prévüe ").
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des Titres	Sans objet. Les Titres sont librement négociables.
C.8	Description des droits attachés aux	<p>Droit applicable aux Titres</p> <p>Les Titres, tant sur la forme que sur le contenu, ainsi que les droits et obligations de l'Emetteur et des Porteurs de Titres sont soumis au droit de la [Ré-</p>

<p>Titres, incluant les rangs et limitations à ces droits</p>	<p>publique Fédérale d'Allemagne] [République italienne].</p> <p>Droits attachés aux Titres</p> <p>[Les Titres ont une échéance fixe.] [Les Titres n'ont pas d'échéance fixe. À la place, ils auront une durée de vie non limitée jusqu'à ce que les Porteurs de Titre exercent leur Droit de Remboursement ou que l'Emetteur exerce son Droit d'Annulation Ordinaire.]</p> <p><u>[Type de Produit 1 et 3 : Dans le cas de Titres Bonus (Cap) et Top, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (I) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (I) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) <u>[Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</u> ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p><u>[Types de Produit 2 : Dans le cas de Titres Reverse Bonus (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (I) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (I) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 4 : Dans le cas de Titres Double Bonus, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) <u>[Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</u> ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p><u>[Type de Produit 5 : Dans le cas de Titres Bonus Plus, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (I) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Addi-</p>
---	---

	<p>tionnel Inconditionnel (l) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 6 et 7 : Dans le cas de Titres Express (Glider) et Express Plus, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Remboursement Anticipée (k) correspondante (telle que définie à la section C.16), si un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit (tel que défini à la section C.15), ou du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) <u>[Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</u> ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p><u>[Type de Produit 8 : Dans le cas de Titres Express avec Montant Additionnel, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) s'est produit (tel que défini à la section C.15) les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit (tel que défini à la section C.15) les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) [moins la somme de tous les Montants Additionnels Conditionnels (k) déjà versés aux Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) précédentes] [plus les sommes de tous les Montants Additionnels Conditionnels (k) qui n'ont pas été versés aux Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) précédentes (aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé plus d'une fois)].]</p> <p>[A chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) ultérieur, le Montant Additionnel Conditionnel (k) relatif à cette Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) devra être versé sans tenir</p>
--	--

		<p>compte de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).]</p> <p>[[De plus, les] [Les] Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (l) (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) lors de chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (l) (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Remboursement Anticipée (k) (telle que définie à la section C.16), si un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit (tel que défini à la section C.15), ou le Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) <u>[Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'action avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</u> ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p><u>[Type de Produit 9, 10 et 11 : Dans le cas de Titres Autocall Performance (Cap), Best Express (Cap) et Short Express, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Remboursement Anticipée (k) correspondante (telle que définie à la section C.16), si un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit (tel que défini à la section C.15), ou du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) <u>[Dans le cas de Titres Best Express (Cap) liés à une action ou un certificat représentatif d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</u> ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p><u>[Type de Produit 12 et Type de Produit 13 : Dans le cas de Titres (Fund) Reverse Convertible (Classic) et Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>[Les Titres portent intérêt [sur leur] [Valeur Nominale Globale] [Valeur Nominale] [à un Taux d'Intérêt fixe (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé)] [au Taux de Référence] sur la Période d'Intérêt [correspondante].]</p> <p>["Période d'Intérêt" désigne chaque période à compter d'une Date de Versement d'Intérêt (inclus) jusqu'à la Date de Versement d'Intérêt qui suit immédiatement (à l'exclusion de cette dernière).]</p>
--	--	--

	<p>["Période d'Intérêt" désigne la période [concernée] à compter de la Date de Commencement d'Intérêt (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) (inclus) jusqu'à la [première Date de Versement d'Intérêt (cette dernière étant exclue) et à compter de chaque Date de Versement d'Intérêt (inclus) jusqu'à la Date de Versement d'Intérêt concernée (cette dernière étant exclue). La dernière période d'Intérêt devra se terminer à la] Date de Fin d'Intérêt (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) (cette dernière étant exclue).]</p> <p>[Si le Taux d'Intérêt déterminé pour une Période d'Intérêt donnée est supérieur au Taux d'Intérêt Maximum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé), le Taux d'Intérêt pour cette Période d'Intérêt correspond au Taux d'Intérêt Maximum.]</p> <p>[Si le Taux d'Intérêt déterminé pour une Période d'Intérêt donnée est inférieur au Taux d'Intérêt Minimum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé), le Taux d'Intérêt pour cette Période d'Intérêt correspond au Taux d'Intérêt Minimum.]</p> <p>[Le Taux d'Intérêt est calculé par [la somme du Spread Positif et du Taux de Référence] [la soustraction du Spread Négatif du Taux de Référence] (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Le Montant d'Intérêt correspondant est calculé en multipliant le produit du Taux d'Intérêt correspondant et de la Valeur Nominale Globale ou, respectivement la Valeur Nominale par la Méthode de Décompte des Jours (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé). Le versement du Montant d'Intérêt correspondant est dû à la Date de Versement d'Intérêt correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>["Date de Versement d'Intérêt" désigne [<i>Insérer le jour et le mois</i>] de chaque année.]</p> <p>[Les Titres ne portent pas intérêt.]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (I) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (I) correspondante (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) [<i>Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'actions ou une part de fonds avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</i> ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p><u>Type de Produit 14 : Dans le cas de Titres Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>[Les Titres portent intérêt [sur leur] [Valeur Nominale Globale] [Valeur Nominale] [à un Taux d'Intérêt fixe (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé)] [au Taux de Référence] sur la Période d'Intérêt [correspondante].]</p>
--	--

	<p>["Période d'Intérêt"] désigne chaque période à compter d'une Date de Versement d'Intérêt (inclus) jusqu'à la Date de Versement d'Intérêt qui suit immédiatement (à l'exclusion de cette dernière).]</p> <p>["Période d'Intérêt"] désigne la période [concernée] à compter de la Date de Commencement d'Intérêt (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) (inclus) jusqu'à la [première Date de Versement d'Intérêt (cette dernière étant exclue) et à compter de chaque Date de Versement d'Intérêt (inclus) jusqu'à la Date de Versement d'Intérêt concernée (cette dernière étant exclue). La dernière période d'Intérêt devra se terminer à la] Date de Fin d'Intérêt (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) (cette dernière étant exclue).]</p> <p>[Si le Taux d'Intérêt déterminé pour une Période d'Intérêt donnée est supérieur au Taux d'Intérêt Maximum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé), le Taux d'Intérêt pour cette Période d'Intérêt correspond au Taux d'Intérêt Maximum.]</p> <p>[Si le Taux d'Intérêt déterminé pour une Période d'Intérêt donnée est inférieur au Taux d'Intérêt Minimum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé), le Taux d'Intérêt pour cette Période d'Intérêt correspond au Taux d'Intérêt Minimum.]</p> <p>[Le Taux d'Intérêt est calculé par [la somme du Spread Positif et du Taux de Référence] [la soustraction du Spread Négatif du Taux de Référence] (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Le Montant d'Intérêt correspondant est calculé en multipliant le produit du Taux d'Intérêt correspondant et de la Valeur Nominale Globale ou, respectivement la Valeur Nominale par la Méthode de Décompte des Jours (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé). Le versement du Montant d'Intérêt correspondant est dû à la Date de Versement d'Intérêt correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>["Date de Versement d'Intérêt"] désigne [Insérer le jour et le mois] de chaque année.]</p> <p>[Les Titres ne portent pas intérêt.]</p> <p>[Si aucun Evènement de Barrière (tel que défini à la section C.15) ne s'est produit, les Porteurs de Titre sont en droit de recevoir le Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>Type de Produit 15: Dans le cas de Titres Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>[Les Titres portent intérêt sur leur [Valeur Nominale Globale] [Valeur Nominale] [à un Taux d'Intérêt fixe (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé)] [au Taux de Référence] pour la Période d'Intérêt [correspondante].]</p> <p>["Période d'Intérêt"] désigne chaque période à compter d'une Date de Ver-</p>
--	---

	<p>sement d'Intérêt (inclus) jusqu'à la Date de Versement d'Intérêt qui suit immédiatement (à l'exclusion de cette dernière).]</p> <p>["Période d'Intérêt" désigne la période [concernée] à compter de la Date de Commencement d'Intérêt (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) (inclus) jusqu'à la [première Date de Versement d'Intérêt (cette dernière étant exclue) et à compter de chaque Date de Versement d'Intérêt (inclus) jusqu'à la Date de Versement d'Intérêt concernée (cette dernière étant exclue). La dernière période d'Intérêt devra se terminer à la] Date de Fin d'Intérêt (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) (cette dernière étant exclue).]</p> <p>[Si le Taux d'Intérêt déterminé pour une Période d'Intérêt donnée est supérieur au Taux d'Intérêt Maximum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé), le Taux d'Intérêt pour cette Période d'Intérêt correspond au Taux d'Intérêt Maximum.]</p> <p>[Si le Taux d'Intérêt déterminé pour une Période d'Intérêt donnée est inférieur au Taux d'Intérêt Minimum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé), le Taux d'Intérêt pour cette Période d'Intérêt correspond au Taux d'Intérêt Minimum.]</p> <p>[Le Taux d'Intérêt est calculé par [la somme du Spread Positif et du Taux de Référence] [la soustraction du Spread Négatif du Taux de Référence] (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Le Montant d'Intérêt correspondant est calculé en multipliant le produit du Taux d'Intérêt correspondant et de la Valeur Nominale Globale ou, respectivement la Valeur Nominale par la Méthode de Décompte des Jours. Le versement du Montant d'Intérêt correspondant est dû à la Date de Versement d'Intérêt correspondante [(telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé)].</p> <p>["Date de Versement d'Intérêt" désigne [<i>Insérer le jour et le mois</i>] de chaque année.]</p> <p>[Les Titres ne portent pas intérêt.]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant à la Valeur Nominale à la Date de Remboursement Anticipée correspondante (k) (telle que définie à la section C.16), si un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit (tel que défini à la section C.15) ou du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) [<u><i>Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'action avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</i></u> ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].].</p> <p><u>Type de Produit 16 : Dans le cas de Titres Twin Win (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p>
--	--

	<p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 17 : Dans le cas de Titres Express Twin Win (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé (tel que défini à la section C.15) s'est produit, les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Remboursement Anticipée (k) correspondante (telle que définie à la section C.16).</p> <p>En l'absence d'un Cas de Remboursement Anticipé, les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p>Limitation des droits</p> <p>Si un ou plusieurs cas d'ajustement se produisent (y compris, entre autres, [opérations sur titres] [,] [modifications des [notions d'indice] [,] [modalités d'échange] [,] [dispositions contractuelles] [,] [une modification dans la méthode de calcul et/ou de publication d'un Sous-Jacent] [ou l'ajustement ou la résiliation anticipée de produits dérivés adossés au Sous-Jacent]) (les "Cas d'Ajustement"), l'Agent de Calcul ajustera selon son appréciation raisonnable (section 315 BGB) [agissant conformément aux pratiques du marché concerné et de bonne foi] les modalités de ces Titres et/ou l'ensemble des prix du Sous-Jacent déterminés par l'Agent de Calcul en fonction des modalités des Titres de telle sorte que la situation financière des Porteurs de Titres demeure autant que possible inchangée.</p> <p>[Si un ou plusieurs cas de rappel (par exemple si, en cas d'un Cas Ajustement, un ajustement n'est pas possible ou n'est pas raisonnable eu égard à l'Emetteur et/ou les Porteurs de Titres), l'Emetteur peut exceptionnellement acheter les Titres et rembourser les Titres à hauteur de leur Montant d'Annulation. Le "Montant d'Annulation" correspond à la juste valeur marchande des Titres.]</p> <p>Rang des Titres</p> <p>Les engagements découlant des Titres constituent des engagements directs, inconditionnels et non-assortis de sûretés de l'Emetteur, venant <i>pari passu</i>, sauf dispositions légales contraires, que tous les autres engagements non-assortis de sûretés non-subordonnés, présents ou futurs de l'Emetteur.</p>
--	---

C.11	Admission aux négociations	<p>[Une demande d'admission aux négociations [à compter du <i>[Insérer la date prévue]</i>] sur les marchés réglementés ou autres marchés équivalents suivants: [Euronext Paris] [Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg] <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i> [a été] [sera] faite.] [La première date de [négociation] [cotation) sera indiquée dans l'avis d'émission publié par <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>]]</p> <p>[Les Titres sont déjà admis aux négociations sur les marchés réglementés ou autres marchés équivalents suivants: <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>.]</p> <p>[À la connaissance de l'Émetteur, les titres de même catégorie que les Titres offerts ou admis à la négociation sont déjà admis à la négociation sur les marchés réglementés ou autres marchés équivalents suivants : [Euronext Paris] [Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg] <i>[Insérer le/les marché(s) réglementés concerné(s) ou autre marché (s) équivalent(s)]</i>.]</p> <p>[Sans objet. Aucune demande d'admission aux négociations n'a été [ou ne sera] faite sur un marché réglementé ou tout autre marché équivalent.]</p> <p>[[Cependant,] [En outre,] une demande [d'admission aux négociations] [de cotation] [ser effectuée] [a été effectuée] et prendra effet au <i>[Insérer la date prévue]</i> sur les [marchés] [plateformes multilatérales de négociations (ou MTF)] [Plateformes de négociations] suivantes : <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>.]</p> <p>[Le <i>[Insérer le nom du Teneur de Marché]</i> (le "Teneur de Marché") s'engage à apporter de la liquidité grâce à des ordres d'achat et de vente conformément aux règles de tenue de marché de <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>, où il est prévu que les Titres soient [admis aux négociations] [cotés]. Les obligations du Teneur de Marché sont réglementées par les règles des marchés organisés et gérés par <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>, et par les instructions y afférentes] [Borsa Italiana SeDeX MTF] [EuroTLX SIM S.p.A] <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>. [De plus, le Teneur de Marché s'engage à appliquer, dans les conditions de marché normales, un écart entre les ordres d'achat et de vente inférieur ou égal à <i>[Insérer pourcentage]</i>%.]</p>
C.15	Effets du sous-jacent sur la valeur des Titres	<p><u>[Type de Produit 1 : Dans le cas de Titres Bonus (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). [Cependant, le versement correspond au moins au Montant de Bonus, si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit. [Dans tous les cas, le versement ne peut pas être supérieur au Montant Maximum.]]</p> <p>["Montant de Bonus" désigne un montant qui est défini comme la [Valeur Nominale multipliée par le Niveau de Bonus.] [le Niveau de Bonus multiplié par R (initial) et le Facteur Ratio.] [Le Montant de Bonus est converti [dans</p>

	<p>la Devise Prévüe] après application [d'un] [de deux] facteur(s) de conversion de devises].]</p> <p>["Montant Maximum" désigne un montant qui est défini comme [la Valeur Nominale multipliée par le Niveau de Cap] [le Cap multiplié par le Facteur Ratio]. [Le Montant Maximum est converti [dans la Devise Prévüe] après application [d'un] [de deux] facteur(s) de conversion de devises].]</p> <p>"Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix][taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) durant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue] [un des Prix de Référence à la Date d'Observation de la Barrière correspondante est inférieur à la Barrière] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière].</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent, qui est défini comme le Niveau de la Barrière multiplié par R(initial).]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévüe selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture de risque en devise n'est prévu pour les Titres (Compo).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>[Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit [ou si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est supérieur ou égal au Cap], le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement [qui correspond à [R (final) multiplié par le [Ratio] [Facteur de Ratio] [et en appliquant [un taux de change FX][deux taux de change FX]]] [la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisé par [le Strike] [R (initial)]]] [La Valeur Nominale multipliée par la somme de (i) le Niveau de Bonus et (ii) le produit de (a) la différence entre (x) R (final) divisé par le Strike et (y) le Niveau de Bonus et (b) le Facteur de Participation] [le Montant Maximum]. [Le Montant de Remboursement n'est pas inférieur au Montant de Bonus.] [Dans ce cas le Montant de Remboursement n'est pas inférieur au Montant de Bonus ni supérieur au Montant Maximum.]</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par [la livraison d'une quantité du Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement du montant en numéraire supplémentaire.] [par le versement du Montant de Remboursement correspondant à [R (final) multiplié par le Ratio.] [la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisée par [le Strike] [R (initial).]]]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à [R (final) multiplié par le Ratio [et en appliquant [un taux de change FX][deux taux de change FX]].] [la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisée par [le Strike] [R (initial)] [et en appliquant [un taux de change FX][deux taux de change FX]].] Dans ce cas le Montant de Remboursement n'est pas supérieur</p>
--	---

		<p>au Montant Maximum.]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est inférieur au Cap, le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité du Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement du montant en numéraire supplémentaire.</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme le Facteur Ratio [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le [Montant de Bonus] [Niveau de Bonus] [,] [et] [le Ratio] [,] [et] [le Facteur Ratio] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de la Barrière] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [le Cap] [,] [et] [le Niveau de Cap] [,] [et] [le Montant Maximum] [,] [et] [le Facteur de Participation] [et] [la Barrière] [le Niveau de la Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 2 : Dans le cas de Titres Reverse Bonus (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19) tout en étant précisé que le remboursement se fait dans le sens inverse de la valeur du Prix de Référence. Cependant le versement correspond au moins au Montant de Bonus, si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit. [Le versement n'est jamais supérieur au Montant Maximum.]</p> <p>["Montant de Bonus" désigne un montant qui est défini comme la [Valeur Nominale multipliée par la différence entre le Niveau Reverse et le Niveau de Bonus.] [R (initial) multiplié par le Facteur Ratio et la différence entre le Niveau Reverse et le Niveau de Bonus.] [Le Montant de Bonus est converti [dans la Devise Prévues] après application [d'un] [de deux] facteur(s) de conversion de devises].]</p> <p>["Montant Maximum" désigne un montant qui est défini [comme la Valeur Nominale multipliée par la différence entre le Niveau Reverse et le Niveau de Bonus] [comme la différence entre le Montant Revers et le Cap multiplié par le Facteur Ratio]. [Le Montant Maximum est converti [dans la Devise Prévues] après application [d'un] [de deux] facteur(s) de conversion de devises].]]</p> <p>"Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix] [taux] publiés du Sous-Jacent est supérieur [ou égal] à la Barrière pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à la Date d'Observation de la Barrière correspondante est supérieur [ou</p>
--	--	---

	<p>égal] à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est supérieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent, qui est défini comme le Niveau de Barrière multiplié par [R(initial)].]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture de risque en devise n'est prévu pour les Titres (Compo).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Le remboursement des Titres est effectué par le versement du Montant de Remboursement.</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit le Montant de Remboursement correspond [au Montant Maximum] [au Montant Reverse diminué du produit de R (final) et du Ratio [et en appliquant [un taux de change FX][deux taux de change FX]], tout en étant précisé que le Montant de Remboursement n'est pas inférieur au Montant de Bonus ni supérieur au Montant Maximum.] [à la Valeur Nominale multipliée par la différence entre (1) le Niveau Reverse et (2) R (final) divisé par R (initial), tout en étant précisé que le Montant de Remboursement n'est pas inférieur au Montant de Bonus [ni supérieur au Montant Maximum]].</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit, le Montant de Remboursement correspond [au Montant Reverse diminué du produit de R (final) et du Ratio [et en appliquant [un taux de change FX][deux taux de change FX]], tout en étant précisé que le Montant de Remboursement n'est pas inférieur à zéro ni supérieur au Montant Maximum.] [à la Valeur Nominale multipliée par la différence entre (1) le Niveau Reverse et (2) R (final) divisé par R (initial), tout en étant précisé que le Montant de Remboursement n'est pas inférieur à zéro [ni supérieur au Montant Maximum].]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme le Facteur Ratio [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le [Montant de Bonus] [Niveau de Bonus] [,] [et] [le Ratio] [,] [et] [le Facteur Ratio] [,] [et] [la Date d'Observation de Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de Barrière] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [le Cap] [,] [et] [le Niveau Cap] [,] [et] [le Montant Maximum] [,] [et] [le Montant Reverse] [,] [et] [le Niveau Reverse] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u><i>[Type de Produit 3 : Dans le cas de Titres Top, les dispositions suivantes s'appliquent :</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivemement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de</p>
--	--

	<p>l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). Le Montant Maximum sera payé, si R (final) est égal ou supérieur à R (initial).</p> <p>["Montant Maximum" désigne un montant qui est défini comme la Valeur Nominale multiplié par le Niveau Cap.]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture de risque en devise n'est prévu pour les Titres (Compo).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si R (final) est supérieur ou égal à R (initial), le remboursement est effectué par le versement du Montant Maximum.</p> <p>Si R (final) est inférieur à R (initial), le remboursement est effectué [par la livraison d'une quantité de Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant le versement du montant en numéraire supplémentaire] [par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisée par R (initial)][et en appliquant [un taux de change FX][deux taux de change FX]].</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme le Facteur Ratio [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le [Ratio] [Facteur Ratio] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau de Bonus] [le Niveau Strike] [,] [et le] [Niveau Cap] [le Montant Maximum] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]]</p> <p><u>Type de Produit 4 : Dans le cas de Titres Double Bonus, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivemement de la valeur du Sous-Jacent, sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>"Evènement de Barrière₁" signifie [qu'un des prix publiés du Sous-Jacent est inférieur ou égal à la Barrière₁ pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à la Date d'Observation de la Barrière correspondante est inférieur [ou égal] à</p>
--	--

	<p>la Barrière₁.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur ou égal à la Barrière₁].</p> <p>"Evènement de Barrière₂" signifie [qu'un des prix publiés du Sous-Jacent est inférieur ou égal à la Barrière₂ pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à la Date d'Observation de la Barrière correspondante est inférieur [ou égal] à la Barrière₂.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur ou égal à la Barrière₂].</p> <p>[La "Barrière₁" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent, qui est défini comme le Niveau de la Barrière₁ multiplié par R (initial).]</p> <p>[La "Barrière₂" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent, qui est défini comme le Niveau de la Barrière₂ multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Le remboursement des Titres est effectué par le versement du Montant de Remboursement.</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière₁ ni aucun Evènement de Barrière₂ ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisé par Strike, tout en étant précisé que le Montant de Remboursement n'est pas inférieur au Montant de Bonus ni supérieur au Montant Maximum₁.]</p> <p>Si un Evènement de Barrière₁ s'est produit (mais aucun Evènement de Barrière₂), le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui est égal au Montant Maximum₂.</p> <p>[Si un Evènement de Barrière₂ s'est produit, le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité de Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement du montant en numéraire supplémentaire.]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière₂ s'est produit, le remboursement est effectué par le versement d'un Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale [multiplié par le Facteur de Participation] multiplié par R (final) et divisé par le Strike. Dans ce cas, le Montant de Remboursement n'est pas supérieur au Montant Maximum₂.]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme le Facteur Ratio [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le Montant de Bonus [,] [et] [le Ratio] [,] [et] [le Facteur Ratio] [,] [et] [le Facteur de Participation] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de la Barrière] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [,] [et] [le Montant Maximum₁] [,] [et] [le Montant Maximum₂] [,] [et] [la Barrière₁] [le Niveau de Barrière₁] [et] [la Barrière₂] [le Niveau de Barrière₂] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résum-</p>
--	--

		<p>mé.]</p> <p><u>[Type de Produit 5 : Dans le cas de Titres Bonus Plus, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent, sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>"Evènement de Barrière" signifie le Prix de Référence à la Date d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent, qui est défini comme le Niveau de la Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture du risque en devise n'est prévu pour les Titres (Compo).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale.</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale multiplié par R (final) et divisé par le Strike.</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>[La Barrière] [le Niveau de Barrière] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [et] [le Strike] [le Niveau de Strike] sont précisés à l'Annexe du présent Résumé.</p> <p><u>[Type de Produit 6: Dans le cas de Titres Express (Glider), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). En outre, les Titres prévoient sous certaines conditions le remboursement anticipé automatique du Montant de Remboursement Anticipé (k) [tel que précisé dans l'Annexe du présent Résumé].</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p>
--	--	--

	<p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé se produit [et en l'absence d'un Evènement de Barrière] les Titres seront automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date de Remboursement Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant.</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé signifie [que R(k) (tel que défini à la section C.19) est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé (k) [à la Date d'Observation (k)] [aux Dates d'Observation de Moyenne (k)] correspondante[s] (telle[s] que définie[s] à la section C.16).] [que (i) soit (a) à la Première Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16) le Prix de Référence est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé (k) ou (b) à chaque date de calcul à compter de la Date d'Observation Initiale (cette dernière étant exclue) jusqu'à la première Date d'Observation (k) (cette dernière étant inclus) le Prix de Référence est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé Glider ou (ii) à toute Date d'Observation (k) suivante, le Prix de Référence est supérieur ou égal au Montant de Remboursement Anticipé (k).]</p> <p>[Le "Niveau de Remboursement Anticipé (k)" désigne, pour une Date de Remboursement Anticipée (k), un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Facteur de Remboursement Anticipé (k) correspondant multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Niveau de Remboursement Anticipé Glider" désigne, pour la première Date de Remboursement Anticipée (k), un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Facteur de Remboursement Anticipé Glider multiplié par R (initial).]</p> <p>[Montant de Remboursement Anticipé (k) désigne la Valeur Nominale x [1 + Facteur de Détermination du Montant de Remboursement Anticipé (k) (tel que précisé dans l'Annexe du présent Résumé) x Méthode de Décompte des Jours].</p> <p>"Méthode de Décompte des Jours" signifie N/365.</p> <p>"N" désigne le nombre de jours calendaires entre la Date d'Observation Initiale et la Date d'Observation (k) concernée.]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Cas de Remboursement Anticipé ne s'est produit, le remboursement est fait à la Date de Remboursement Finale comme suit:</p> <p>En l'absence d'un Evènement de Barrière [ou si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est supérieur ou égal [au Strike] [à R (initial)]], le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui:</p> <ul style="list-style-type: none"> • si un Cas de Remboursement Final s'est produit, correspond au Montant Maximum ou • en l'absence de Cas de Remboursement Final, correspond au Montant de Remboursement Final <p>Un "Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix] [taux] publiés pour</p>
--	--

	<p>le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière durant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à la Date d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière]. [R (final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>Un Cas de Remboursement Final signifie que le Prix de Référence est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Final à la Date d'Observation Finale.</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisé par [le Strike] [R (initial); cependant, le Montant de Remboursement n'est jamais supérieur à la Valeur Nominale.]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est supérieur ou égal [au Strike] [à R (initial)] le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est inférieur [au Strike] [R (initial)] le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité du Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement du montant en numéraire supplémentaire.]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>Le [Ratio] [Facteur Ratio] [,] [et] [les Dates d'Observation de Moyenne relatives à une Date d'Observation de la Barrière (b)] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de la Barrière] [,] [et] [le/les Niveau(x) de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le Niveau de Montant de Remboursement Anticipé Glider] [,] [et] [le/les Montant(s) de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le Facteur de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le Facteur de Remboursement Anticipé Glider] [,] [et] [la Méthode de Décompte des Jours] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [le Montant de Remboursement Final] [,] [et] [le Montant Maximum] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]]</p> <p><u>Type de Produit 7 : Dans le cas de Titres Express Plus, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final)</p>
--	---

	<p>(tel que défini à la section C.19). En outre, les Titres prévoient sous certaines conditions le remboursement anticipé automatique du Montant de Remboursement Anticipé (k) [tel que précisé dans l'Annexe du présent Résumé].</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit [et en l'absence d'un Evènement de Barrière] les Titres seront automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date de Remboursement Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant. [le Montant de Remboursement Anticipé (k) désigne la Valeur Nominale x (1 + Facteur de Détermination du Montant de Remboursement Anticipé (k) (tel que précisé dans l'Annexe du présent Résumé) x Methode de Décompte des Jours).]</p> <p>"Méthode de Décompte des Jours" signifie N/365.</p> <p>"N" désigne le nombre de jours calendaires entre la Date d'Observation Initiale et la Date d'Observation (k) concernée.]</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé signifie que R (k) (tel que défini à la section C.19) est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé (k) [à la Date d'Observation (k)] [aux Dates d'Observation de Moyenne (k)] correspondante[s] (telle[s] que définie[s] à la section C.16).</p> <p>[Le "Niveau de Remboursement Anticipé (k)" désigne, pour une Date de Remboursement Anticipée (k), un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Facteur de Remboursement Anticipé (k) correspondant multiplié par R (initial).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Cas de Remboursement Anticipé ne s'est produit, le remboursement est fait à la Date de Remboursement Finale comme suit:</p> <p>En l'absence d'un Evènement de Barrière le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond au Montant Maximum.</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit [et R(final) (tel que défini à la section C.19) est supérieur ou égal [au Strike] [à R (initial)] le remboursement est réalisé par le versement du Montant de Remboursement [correspondant à la Valeur Nominale multiplié par R (final) et divisé par [le Strike] [R (initial)]. Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.] [correspond à la Valeur Nominale.]]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est inférieur [au Strike] [à R (initial)] le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité de Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement du montant en numéraire supplémentaire.]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'un des [prix] [taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des</p>
--	--

	<p>Prix de Référence à une des Dates d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R (final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>Le [Ratio] [Facteur Ratio] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de la Barrière] [,] [et] [le/les Niveau(x) de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le Facteur de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [la Méthode de Décompte des Jours] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [le Montant Maximum] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]]</p> <p><u>Type de Produit 8 : Dans le cas de Titres Express avec Montant Additionnel, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). [En outre, les Titres prévoient le versement d'un Montant Additionnel Conditionnel (m) lors de chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) s'est produit. En outre, les Titres prévoient sous certaines conditions le remboursement anticipé automatique du Montant de Remboursement Anticipé (k).] [En outre, les Titres prévoient le versement d'un Montant Additionnel Conditionnel (k) lors de chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit. En outre, les Titres prévoient sous certaines conditions le remboursement anticipé automatique du Montant de Remboursement Anticipé (k).]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>[Montant Additionnel Conditionnel (m)]</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m).</p> <p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m)" signifie que le Prix de Référence est supérieur ou égal au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) pertinent à la Date d'Observation (m)</p>
--	--

		<p>correspondante.</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m)"] désigne le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel s'est produit à une Date d'Observation (m) [et si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit], le Montant Additionnel Conditionnel (m) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) correspondante diminué de l'ensemble des Montants Additionnels Conditionnels (m) versé aux précédentes Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m).] • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) s'est produit à une Date d'Observation (m) [et si aucun Evènement de Barrière], le Montant Additionnel Conditionnel (m) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) correspondante.] • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) à une Date d'Observation (m), aucun Montant Additionnel Conditionnel (m) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) correspondante. <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit, aucun Montant Additionnel Conditionnel (m) ne sera versé lors de toute Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) suivante.]]</p> <p><i>[Montant Additionnel Conditionnel (k)]</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" signifie que le Prix de Référence est supérieur ou égal au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) pertinent [à la Date d'Observation (k) correspondante][au cours de la Période d'Observation du Montant Additionnel (k)].</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)"] désigne le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> [[• Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k) [et si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit], le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante diminué de l'ensemble des Montants Additionnels Conditionnels (k) versé aux précédentes Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).] • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k) [et si aucun Evènement de Barrière], le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante.] • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Condi-
--	--	--

		<p>tionnel (k) à une Date d'Observation (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante).]</p> <ul style="list-style-type: none"> [• Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit au cours de la Période d'Observation du Montant Additionnel (k), telle que précisée dans les Conditions Définitives des Titres [et si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante [diminué de l'ensemble des Montants Additionnels Conditionnels (k) versé aux précédentes Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).] Le Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé une seule fois, même si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel s'est produit plusieurs fois au cours de la Période d'Observation du Montant Additionnel (k). • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) au cours de la Période d'Observation du Montant Additionnel (k) telle que précisée dans les Conditions Définitives, aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante).] <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit, aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé lors de toute Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) suivante.]]</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titre sont en droit de recevoir le versement des montant suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante ; • A chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) suivante, le Montant Additionnel Conditionnel (k) relatif à cette Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) nonobstant la survenance ou non d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k). <p>En l'<u>absence</u> d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à l'une quelconque des Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit [et si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit] les Titres seront automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date de Remboursement Anticipée (k)_[i] suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant [tel que précisé dans l'Annexe du présent Résumé]. [Le Montant de Remboursement Anticipé (k) signifie Valeur Nominale x [1 + Facteur de Détermination du Montant de Remboursement Anticipé (k) (tel que précisé dans</p>
--	--	--

	<p>l'Annexe du présent Résumé) x Methode de Décompte des Jours].</p> <p>"Méthode de Décompte des Jours" signifie N/365.</p> <p>"N" désigne le nombre de jours calendaires entre la Date d'Observation Initiale et la Date d'Observation (k) concernée.]</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé signifie que $R(k)_{[i]}$ (tel que défini à la section C.19) est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé $(k)_{[i]}$ (tel que précisé dans les Conditions Définitives) [à la Date d'Observation $(k)_{[i]}$] [aux Date d'Observation de Moyenne (k)] correspondante[s] (telle[s] que définie[s] à la section C.16).</p> <p>[Le "Niveau de Remboursement Anticipé $(k)_{[i]}$" désigne, pour une Date de Remboursement Anticipée $(k)_{[i]}$, un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Facteur de Remboursement Anticipé $(k)_{[i]}$ multiplié par R (initial).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Cas de Remboursement Anticipé ne s'est produit, le remboursement est fait à la Date de Remboursement Finale comme suit:</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond au Montant Maximum.</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit [et R (final) est supérieur ou égal [au Strike] [à R (initial)]] le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement [qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisée par [le Strike] [R (initial)]. Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.] [correspond à la Valeur Nominale.]]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est inférieur [au Strike] [à R (initial)] le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité de Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement d'un montant en numéraire supplémentaire.]</p> <p>Un "Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix][taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à une des Dates d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R(final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>[La "Période d'Observation du Montant Additionnel Conditionnel" désigne les Dates d'Observation $(k)_i$ avec $i=1, \dots, n$.]</p> <p>Le [Ratio] [Facteur Ratio] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la/les Date(s) d'Obser-</p>
--	---

		<p>vation (k)_[i] [,] [et] [les Dates d'Observation de Moyenne (k)] [,] [et] [le/les [Facteur(s)][Niveau(x)] de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)] [,] [et] [le/les [Facteur(s)][Niveau(x)] de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m)] [,] [et] [le/les Niveau(x) de Remboursement Anticipé (k)_[i]] [,] [et] [le Facteur de Remboursement Anticipé_[i]] [la Méthode de Décompte des Jours] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [le Montant Maximum] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u>[Type de Produit 9 : Dans le cas de Titres Autocallable Performance (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). En outre, les Titres prévoient sous certaines conditions le remboursement anticipé automatique du Montant de Remboursement Anticipé (k) [tel que précisé dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé se produit les Titres seront automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date de Remboursement Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant.</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé signifie que R(k) (tel que défini à la section C.19) est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé (k) [à la Date d'Observation (k)] [aux Dates d'Observation de Moyenne (k)] correspondante[s] (telle[s] que définie[s] à la section C.16).</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Cas de Remboursement Anticipé ne s'est produit, le remboursement est fait à la Date de Remboursement Finale comme suit:</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale à laquelle s'ajoute le produit de (i) la Valeur Nominale et (ii) la valeur la plus grande entre (1) le Niveau Plancher ou (2) le produit du (a) quotient de (x) la différence entre R (final) et le Strike et (y) R (initial) et (b) le Facteur de Participation Haussier ; le Montant de Remboursement ne sera pas supérieur au Montant Maximum].</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale moins le produit de (i) la Valeur Nominale, (ii) le quotient de (1) la différence entre le Strike et R (final) et (2) R (initial) et (iii) le Facteur de Participation Baissier ; le Montant de Remboursement ne sera pas inférieur au Montant Minimum. Le Montant Minimum est inférieur à la Valeur Nomi-</p>
--	--	--

		<p>nale.</p> <p>Un "Evènement de Barrière" signifie que [R (final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le Facteur de Participation Haussier, le Facteur de Participation Baissier, le/les Date[s] d'Observation (k), [le/les Niveau[x] de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le/les Montant[s] de Remboursement (k)] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau de Strike] [,] [et] [le Montant Maximum,] [,] [et] le Montant Minimum [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisés dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 10 : Dans le cas de Titres Best Express (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). En outre, les Titres prévoient sous certaines conditions le remboursement anticipé automatique du Montant de Remboursement Anticipé (k) [tel que précisé dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé se produit les Titres seront automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date de Remboursement Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant.</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé signifie que R(k) (tel que défini à la section C.19) est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé (k) [à la Date d'Observation (k)] [aux Dates d'Observation de Moyenne (k)] correspondante[s] (telle[s] que définie[s] à la section C.16).</p> <p>[Le "Niveau de Remboursement Anticipé (k)" signifie, pour une Date de Remboursement Anticipé (k), un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Facteur de Remboursement Anticipé multiplié par R (initial).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Cas de Remboursement Anticipé ne s'est produit, le remboursement est fait à la Date de Remboursement Finale comme suit:</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si un Cas de Remboursement Final s'est produit, à la Valeur Nomi-
--	--	---

		<p>nale à laquelle s'ajoute le produit de (i) la Valeur Nominale et (ii) la valeur la plus grande entre (1) le Niveau Plancher ou (2) le produit du (a) quotient de (x) la différence entre R (final) et le Strike et (y) R (initial) et (b) le Facteur de Participation [; le Montant de Remboursement ne sera pas supérieur au Montant Maximum]</p> <ul style="list-style-type: none"> • si aucun Cas de Remboursement Final ne s'est produit, au Montant de Remboursement Final. <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisée par le Strike ; le Montant de Remboursement ne sera pas supérieur à la Valeur Nominale.</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est supérieur ou égal à [Strike] [R (initial)], le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est inférieur à [Strike] [R (initial)], le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité de Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement d'un Montant en numéraire supplémentaire.</p> <p>Un "Cas de Remboursement Final" signifie que le Prix de Référence supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Final à la Date d'Observation Finale.</p> <p>Un "Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix] [taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à une des Dates d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R (final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le Facteur de Participation, le/les Date[s] d'Observation (k) [le/les Niveau[x] de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le Niveau Plancher] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau de Strike] [,] [et] [le Montant de Remboursement Final] [,] [et] [le Montant Maximum] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé[s] dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 11 : Dans le cas de Titres Short Express, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur des Titres diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). En outre, les Titres prévoient sous certaines</p>
--	--	---

	<p>conditions le remboursement anticipé automatique du Montant de Remboursement Anticipé (k) [tel que précisé dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé se produit les Titres seront automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date de Remboursement Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant.</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé signifie que R (k) (tel que défini à la section C.19) est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé (k) [à la Date d'Observation (k)] [aux Dates d'Observation de Moyenne (k)] correspondante[s] (telle[s] que définie[s] à la section C.16).</p> <p>[Le "Niveau de Remboursement Anticipé (k)" signifie, pour une Date de Remboursement Anticipé (k), un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Facteur de Remboursement Anticipé multiplié par R (initial).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Cas de Remboursement Anticipé ne s'est produit, le remboursement est fait à la Date de Remboursement Finale comme suit:</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si un Cas de Remboursement Final s'est produit, au Montant Maximum ; ou • si aucun Cas de Remboursement Final ne s'est produit, au Montant de Remboursement Final. <p>Un "Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix] [taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à une des Dates d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R (final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>Un Cas de Remboursement Final signifie que le Prix de Référence est inférieur ou égal au Niveau de Remboursement Final à la Date d'Observation Finale.</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la différence entre (i) 2 et (ii) le quotient entre R (final) et le Strike ; cependant, le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.</p>
--	--

	<p>Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>[Les Dates d'Observation de Moyenne relatives à une Date d'Observation de la Barrière (b)] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de la Barrière] [,] [et] [le/les Niveau(x) de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le/les Montant(s) de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le Facteur de Remboursement Anticipé] [,] [et] [la Méthode de Décompte des Jours] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [le Montant de Remboursement Final] [,] [et] [le Montant Maximum] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]]</p> <p><u>Type de Produit 12 : Dans le cas de Titres (Fund) Reverse Convertible (Classic), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Les Titres portent intérêt pendant la durée de vie des Titres.] Si R (final) (tel que défini à la section C.19) est supérieur ou égal au Strike le remboursement est effectué par le versement d'un Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si R (final) est supérieur ou égal au Strike, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement, dans la Devise Prévues, qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si R (final) est inférieur au Strike, le remboursement est effectué [par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisée par le Strike] [par la livraison d'une quantité de Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement d'un Montant en numéraire supplémentaire.]]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>Le [Ratio] [Facteur Ratio] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 13 : Dans le cas de Titres Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de</p>
--	---

	<p>l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Les Titres portent intérêt pendant la durée de vie des Titres (tels que définis à la section C.8).] Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date de Remboursement Finale par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale. Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement dépend du Prix de Référence à la Date d'Observation Finale (telle que définie à la section C.19). Un Evènement de Barrière signifie [qu'un des prix publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à une des Dates d'Observation de la Barrière est inférieur à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur à la Barrière].</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement, dans la Devise Prévues, qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit [et R (final) est supérieur ou égal au Strike], le remboursement est effectué [par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisée par le Strike; cependant, le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale] [par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.]]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est inférieur au Strike, le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité du Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant le versement du montant en numéraire supplémentaire.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>Le [Ratio] [Facteur Ratio] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de la Barrière] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 14 : Dans le cas de Titres Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel), les dispositions suivantes</u></p>
--	---

	<p><i>s'appliquent :</i></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Les Titres portent intérêt pendant la durée de vie des Titres (tels que définis à la section C.8).] Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date de Remboursement Finale par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale. Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement dépend du Prix de Référence à la Date d'Evènement de Barrière.</p> <p>Evènement de Barrière signifie que, à la Date d'Observation (t) correspondante (telle que définie à la section C.16), R (t) (tel que défini à la section C. 19) est inférieur au Strike (t), Date d'Evènement de Barrière désigne la Date d'Observation (t) à laquelle l'Evènement de Barrière se produit.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><u><i>[Montant Additionnel Conditionnel (k)]</i></u></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Evènement de Barrière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En l'absence d'un Evènement de Barrière au cours de la Période d'Observation du Montant Additionnel Conditionnel (k) à une Date d'Observation (t), le Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. • Si un Evènement de Barrière s'est produit au moins une fois au cours de la Période d'Observation du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé.] <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué pour tous les Titres par le versement du Montant de Remboursement, dans la Devise Prévues, qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement dans la Devise Prévues, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la différence entre (i) 1 et (ii) le produit du (1) Facteur de Participation et (2) quotient de (x) strike (b) moins R (b) (tel que défini à la section C.19) et (y) R (b-1) (tel que défini à la section C.19). Cependant, le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.</p> <p>"Strike (b)" signifie le Strike (t) correspondant pour la Date d'Evènement de Barrière.</p>
--	--

	<p>"Strike (t)" signifie pour une Date d'Observation (t), le Niveau de Strike x R (t-1).</p> <p>Le Niveau de Strike est précisé dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 15: Dans le cas de Titres Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur des Titres diminue de manière normale.</p> <p>[Les Titres portent intérêt pendant la durée de vie des Titres (tels que définis à la section C.8).] Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date de Remboursement Finale par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale. Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement dépend du Prix de Référence à la Date d'Observation Finale (telle que définie à la section C.19). En outre, les Titres prévoient sous certaines conditions le remboursement anticipé de manière automatique pour un Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant à la Valeur Nominale.</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'un des prix publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à une des Dates d'Observation de la Barrière est inférieur à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur à la Barrière.]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit [et aucun Evènement de Barrière ne s'est produit] les Titres seront automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date de Remboursement Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant.</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé signifie que le Prix de Référence est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé (k) à la Date d'Observation (k) correspondante (telle que définie à la section C.16).</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Cas de Remboursement Anticipé ne s'est produit, le remboursement est fait à la Date de Remboursement Finale comme suit:</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement, dans la Devise Prévues, qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit [et R (final) est supérieur ou égal au Strike], le remboursement est effectué [par le versement du Montant de</p>
--	---

	<p>Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) et divisée par le Strike; cependant, le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale] [par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.]]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est inférieur au Strike, le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité du Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement du montant en numéraire supplémentaire.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>Le [Ratio] [Facteur Ratio] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [,] [et] [la Période d'Observation de la Barrière] [,] [et] [le/les Niveau(x) de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]]</p> <p><u>Type de Produit 16 : Dans le cas de Titres Twin Win (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivemement de la valeur du Sous-Jacent. Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende [, Montant Maximum Haussier, Montant Maximum Baissier] prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale, que la valeur du Sous-Jacent augmente ou diminue de manière modérée. Si un Evènement de Barrière s'est produit et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale, si la valeur du Sous-Jacent augmente, et diminue, si la valeur du Sous-Jacent diminue.</p> <p>["Evènement de Barrière" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation de la Barrière concernée est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>["Evènement de Barrière" signifie qu'un des prix publiés pour le Sous-Jacent pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>["Evènement de Barrière" signifie que le Prix de Référence au cours de la Période d'Observation de la Barrière concernée est inférieur [ou égal] à la Barrière.][La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent, qui est défini comme le Niveau de la Barrière multiplié par R(initial).]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Le "Montant de Remboursement" est déterminé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si R (final) est supérieur ou égal au Strike, le Montant de Remboursement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (a) un et (b) le
--	--

	<p>produit du (i) Facteur de Participation Haussier et (ii) la différence entre (x) R (final) divisé par le Strike et (y) un. Cependant, dans ce cas, le Montant de Remboursement n'est en aucun cas supérieur au Montant Maximum Haussier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si R (final) est inférieur au Strike et qu'aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le Montant de Remboursement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (a) un et (b) le produit du (i) Facteur de Participation Baissier et (ii) la différence entre (x) un et (y) R (final) divisé par le Strike. [Cependant, dans ce cas, le Montant de Remboursement n'est en aucun cas supérieur au Montant Maximum Baissier.] • Si R (final) est inférieur au Strike et qu'un Evènement de Barrière s'est produit, le Montant de Remboursement est égal à la Valeur Nominale multipliée par R (final) [, le Facteur de Participation] et divisé par le Strike. <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le Facteur de Participation Haussier, le Facteur de Participation Baissier[, le Facteur de Participation], la Date d'Observation de la Barrière [,] [le Montant Maximum Haussier, le Montant Maximum Baissier] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] sont précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 17 : Dans le cas de Titres Express Twin Win (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivemement de la valeur du Sous-Jacent. Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende [, Montant Maximum Haussier, Montant Maximum Baissier] prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale, que la valeur du Sous-Jacent augmente ou diminue de manière modérée. Si un Evènement de Barrière s'est produit et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende [, Montant Maximum Haussier, Montant Maximum Baissier] prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale, si la valeur du Sous-Jacent augmente, et diminue, si la valeur du Sous-Jacent diminue.</p> <p>["Evènement de Barrière" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation de la Barrière concernée est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>["Evènement de Barrière" signifie qu'un des prix publiés pour le Sous-Jacent pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>["Evènement de Barrière" signifie que le Prix de Référence au cours de la Période d'Observation de la Barrière concernée est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent, qui est défini comme le Niveau de la Barrière multiplié par R(initial).]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p>
--	---

		<p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit à une Date d'Observation (k), les Titres seront automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date de Remboursement Anticipée (k) immédiatement suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant.</p> <p>Un "Cas de Remboursement Anticipé" se produit, si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé (k).</p> <p>[Le "Niveau de Remboursement Anticipé (k)" est, en ce qui concerne une Date de Remboursement Anticipée (k), un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Facteur de Remboursement Anticipé (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Le "Montant de Remboursement" est déterminé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si R (final) est supérieur ou égal au Strike, le Montant de Remboursement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (a) un et (b) le produit du (i) Facteur de Participation Haussier et (ii) la différence entre (x) R (final) divisé par le Strike et (y) un. Cependant, dans ce cas, le Montant de Remboursement n'est en aucun cas supérieur au Montant Maximum Haussier. • Si R (final) est inférieur au Strike et qu'aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le Montant de Remboursement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (a) un et (b) le produit du (i) Facteur de Participation Baissier et (ii) la différence entre (x) un et (y) R (final) divisé par le Strike. [Cependant, dans ce cas, le Montant de Remboursement n'est en aucun cas supérieur au Montant Maximum Baissier]. • Si R (final) est inférieur au Strike et qu'un Evènement de Barrière s'est produit, le Montant de Remboursement est égal à la Valeur Nominale multipliée par R (final) [, le Facteur de Participation] et divisé par le Strike. <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le Facteur de Participation Haussier, le Facteur de Participation Baissier[, le Facteur de Participation], la Date d'Observation de la Barrière [,] [le Montant Maximum Haussier, le Montant Maximum Baissier] [,] [et] [la/les Date(s) d'Observation (k)] [,] [et] [le/les Niveaux de Remboursement Anticipé (k)] [,] [et] [le Strike] [,] [et] [le Niveau Strike] [,] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] sont précisé(s) dans l'Annexe du présent Résumé.]</p>
C.16	Date d'expiration ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou date finale de référence	<p>[La][Les] ["Date[s] d'Observation Finale"] [,] [et] [la] ["Date de Remboursement Finale"] [,] [et] [la] ["Date d'Observation (k)_{ij}" correspondante"] [,] [et] [les "Dates d'Observation de Moyenne (k)"] [,] [et] [la "Date d'Observation (m)" correspondante"] [,] [et] [la "Date de Remboursement Anticipée (k)"] sont précisées dans le tableau en Annexe du présent Résumé.][la "Date d'Observation (k)" désigne chaque date de calcul au cours de la "Période d'Observation" telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé, y compris le premier et le dernier jour de cette dernière.]</p> <p>["Date d'Observation" signifie le [Insérer le jour] Jour Bancaire précédant</p>

		<p>respectivement chaque Date de Remboursement et chaque Date d'Annulation [et la Date de Remboursement Finale.]</p> <p>["Date d'Observation (t)" désigne chaque date de calcul durant la Période d'Observation de la Barrière au cours de la "Période d'Observation de la Barrière" telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé, y compris le premier et le dernier jour de cette dernière.]</p>
C.17	Procédure de règlement-livraison des titres	<p>Tous paiements [et/ou livraison du Sous-Jacent] doivent être effectués [automatiquement] [sans exercice manuel (exercice automatique)] de [<i>Insérer le nom et l'adresse de l'agent payeur</i>] (l'"Agent Payeur Principal"). L'Agent Payeur Principal devra régler les montants dus [et/ou livrer le Sous-Jacent] au Système de Compensation afin de créditer chacun des comptes des banques dépositaires pour transfert aux Porteurs de Titres.</p> <p>Le paiement [et/ou la livraison] au Système de Compensation décharge l'Emetteur de ses obligations relatives aux Titres à proportion du montant dudit paiement [et/ou livraison].</p> <p>"Système de Compensation" signifie [<i>Insérer</i>].</p>
C.18	Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés	<p><u>[Dans le cas de Titres avec versement en numéraire, insérer:]</u></p> <p>Versement du Montant de Remboursement à la Date de Remboursement Finale.</p> <p><u>[Dans le cas de Titres liés à une Action ou une Part de Fonds avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>Versement du Montant de Remboursement à la Date de Remboursement Finale ou livraison du Sous-Jacent et paiement du Montant en Numéraire Supplémentaire [.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec remboursement anticipé automatique, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>ou versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) à la Date de Remboursement Anticipée (k) correspondante.]</p>
C.19	Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent	<p><u>[Dans le cas de Titres dont R (initial) a déjà été précisé, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>"R (initial)" signifie R (initial) (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation initiale du Prix de Référence, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>"R (initial)" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date d'Observation Initiale (telle que définie dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation initiale de la moyenne, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>"R (initial)" signifie la moyenne pondérée (moyenne arithmétique) du Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé) précisé aux Dates d'Observations Initiales (telles que définies dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation [<i>best</i>] [<i>worst</i>]-in, les dispositions</u></p>

		<p><i>suivantes s'appliquent :</i></p> <p>"R (initial)" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé) [le plus élevé] [le moins élevé] lors de [chaque Date d'Observation Initiale (telles que définies dans le tableau en Annexe du présent Résumé)] [chaque <i>[Insérer [la] [les] date[s] pertinentes]</i>] entre la Date d'Observation Initiale (telle que définie dans le tableau en Annexe du présent Résumé) (incluse) et le Dernier Jour de la Période [Best] [Worst]-in (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé) (inclus).]</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres avec constatation finale du Prix de Référence, les dispositions suivantes s'appliquent :</i></u></p> <p>"R (final)" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date d'Observation Finale.]</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres avec constatation finale de la moyenne, les dispositions suivantes s'appliquent :</i></u></p> <p>"R (final)" signifie la moyenne pondérée (moyenne arithmétique) du Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé) précisé aux Dates d'Observations Finales.]</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres avec constatation [best] [worst]-out, les dispositions suivantes s'appliquent :</i></u></p> <p>"R (final)" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé) [le plus élevé] [le moins élevé] lors de [chaque Date d'Observation Finale] [chaque <i>[Insérer [la] [les] Date[s] Pertinentes]</i>] entre le Premier Jour de la Période [Best] [Worst]-out (inclus) et la Date d'Observation Finale (incluse).]</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel), les dispositions suivantes s'appliquent :</i></u></p> <p>"R (b)" désigne R (t) à la Date de l'Evènement de Barrière.</p> <p>"R (b-1)" signifie, pour la Date de l'Evènement de Barrière, R (t-1).</p> <p>"R (t)" désigne le Prix de Référence à la Date d'Observation correspondante.</p> <p>"R (t-1)" désigne le Prix de Référence à la Date d'Observation (t-1) précédente correspondante.</p> <p>["R(k)_[i]"] désigne [le Prix de Référence à la Date d'Observation (k)_[i] correspondante] [la moyenne pondérée (moyenne arithmétique) du Prix de Référence aux Dates d'Observation de Moyenne (k).]</p> <p>["Prix de Référence"] désigne le Prix de Référence tel que défini (tel que défini dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p>
C.20	Description du type de sous-jacent utilisé et accès aux informations le concernant	<p>[L'action] [et] [Le certificat représentatif d'actions] [L'indice] [(sous la forme d'un indice de référence stratégie)] [La matière première] [Le contrat à terme] [La part de fonds] [le taux de change de devises] composant le Sous-Jacent est décrit[e] dans le tableau en Annexe du présent Résumé.</p> <p>Pour plus d'informations à propos des performances passées et futures du Sous-Jacent et de sa volatilité, veuillez-vous reporter au site internet tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé.</p>

D. RISQUES

D.2	Informations clés sur les principaux risques propres à l'Émetteur	<p><i>Il est important que les investisseurs potentiels soient avertis qu'en raison de la possible survenance des événements décrits ci-dessous, la valeur des titres pourrait baisser et ces investisseurs pourraient subir la perte totale de leur investissement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques liés à la situation financière de l'émetteur : Risque de liquidité</i> <p>(i) Risques que le Groupe HVB ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations de paiement à temps ou en totalité et (ii) risques que le Groupe HVB ne soit pas en mesure de s'approvisionner en liquidité lorsque cela est nécessaire ou (iii) que la liquidité soit uniquement disponible à des taux d'intérêts plus élevés et (iv) risque systémique.</p> • <i>Risques liés à la situation financière de l'émetteur : Risques liés aux engagements de retraite</i> <p>Risque que le prestataire de retraite doive constituer des provisions importantes afin d'honorer les engagements au titre des droits acquis à la retraite.</p> • <i>Risques liés aux activités spécifiques de l'émetteur : Risque lié à l'activité de crédit (risque de crédit)</i> <p>(i) Risque de défaut de crédit (y compris le risque de contrepartie et le risque d'émetteur ainsi que le risque de pays) ; (ii) Risques liés à une diminution de la valeur du collatéral des prêts ou en cas d'exécution forcée ; (iii) les risques liés aux instruments dérivés / activités de négociation ; (iv) les risques liés au risque de crédit de la société mère ; (v) Risques liés aux expositions aux entités souveraines / au secteur public.</p> • <i>Risques liés aux activités de négociation (Risque de marché)</i> <p>Les risques concernent principalement le secteur d'activité Banque de Financement et d'Investissement (CIB): (i) Risque pour les portefeuilles de négociation lié à la détérioration de la conjoncture du marché; ii) le risque lié aux investissements stratégiques ou aux portefeuilles de réserves de liquidité; (iii) les risques liés à la réduction de la liquidité du marché et (iv) les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux et de change.</p> • <i>Risques liés aux autres activités commerciales</i> <p>(i) Risques liés aux investissements immobiliers et financiers : Risque de pertes résultant des variations de la juste valeur du portefeuille immobilier du Groupe HVB et (ii) Risque de diminution de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe HVB.</p> • <i>Risques généraux liés aux activités commerciales de l'émetteur : risque commercial</i> <p>Risques de pertes liés à des changements négatifs imprévus dans le volume d'affaires et/ou les marges.</p> • <i>Risques généraux liés aux activités commerciales de l'émetteur : Risques liés aux concentrations de risque et revenus</i> <p>Les risques découlant des concentrations de risque et revenus pourraient augmenter les pertes potentielles et représentent un risque de stratégie commerciale pour le Groupe HVB.</p> • <i>Risques généraux liés aux activités commerciales de l'émetteur : Risques opérationnels</i> <p>Risques liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, risques d'interruption et/ou de discontinuité de processus commerciaux critiques et risques liés à la sous-traitance d'opérations et de processus à des fournisseurs externes.</p> • <i>Risques de réputation</i> <p>Des réactions défavorables des parties prenantes dues à un changement de</p>
-----	---	--

		<p>perception du Groupe HVB peuvent avoir un impact négatif sur le compte de résultat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques juridiques et réglementaires : risques juridiques et fiscaux</i> Risques liés aux procédures judiciaires et incertitude substantielle quant à l'issue des procédures et au montant des dommages éventuels. • <i>Risques juridiques et réglementaires : risque de conformité</i> Risque lié aux infractions ou au non-respect des lois, règlements, dispositions légales, accords, pratiques obligatoires et normes éthiques. • <i>Risques juridiques et réglementaires</i> Risques liés à la supervision du Groupe HVB dans le cadre du mécanisme de surveillance unique (MSU); Risques liés aux régimes réglementaires dans diverses juridictions locales et à leurs disparités ; Risque de prendre des mesures de grande envergure en raison de changements de réglementation ; Risques liés à la planification de résolution bancaire, aux mesures de résolution bancaire et à la nécessité de satisfaire aux exigences minimum de fonds propres et passifs éligibles (MREL) ; Risques liés aux tests de résistance imposés au Groupe HVB et incidences sur le processus de contrôle et d'évaluation de la supervision (SREP) sur les performances commerciales de HVB. • <i>Risques stratégiques et macroéconomiques</i> Risques liés à l'évolution de la situation économique en Allemagne et à l'évolution des marchés financiers et de capitaux internationaux ; Risques liés au niveau des taux d'intérêt.
D.6	Informations clés sur les principaux risques propres aux titres	<p>De l'avis de l'Emetteur, les risques principaux présentés ci-dessous pourraient, pour le Porteur de Titre, affecter de manière négative la valeur des Titres et/ou les montants devant être distribués (y compris la livraison de toute quantité de Sous-Jacents ou leurs composants devant être livrés) en vertu des Titres et/ou la possibilité pour le Porteur de Titres de vendre les Titres moyennant un prix raisonnable avant la Date de Remboursement Finale des Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts potentiels Le risque de conflits d'intérêt (tels que décrits à la section E.4) est lié au fait que l'Emetteur, les distributeurs ou une quelconque société apparentée à l'un d'eux, dans le cadre de certains rôles ou certaines opérations, pourraient protéger des intérêts potentiellement contraires ou ne tenant pas compte des intérêts des Porteurs de Titres. • Principaux risques relatifs aux Titres <i>Principaux risques relatifs au marché</i> Dans certaines circonstances un Porteur de Titres pourrait ne pas pouvoir vendre ses Titres ou ne pas pouvoir les vendre à un prix adéquat avant leur remboursement. Même dans le cas où un marché secondaire existe, il ne peut pas être exclu que le Porteur de Titre ne pourrait pas être en mesure de disposer des Titres dans le cas d'une évolution défavorable du Sous-Jacent [ou de ses composants] ou d'un taux de change, e.g. si un tel développement se produit en dehors des heures de négociation des Titres. La valeur marchande des Titres sera affectée par la solvabilité de l'Emetteur et par un certain nombre d'autres facteurs (par exemple les taux de change, les taux d'intérêts et de rendement en vigueur, le marché des titres similaires, les circonstances générales économiques, politiques et cycliques, la négociabilité des Titres et des facteurs liés aux Sous-Jacents) et pourrait être inférieure de manière significative à la Valeur Nominale ou au prix d'achat. Les Porteurs de Titres ne peuvent pas compter sur la possibilité de couvrir de

	<p>manière suffisante les risques de prix liés aux Titres à tout moment.</p> <p><i>Risques principaux relatifs aux Titres en général</i></p> <p>L'Emetteur pourrait manquer à toutes ou partie de ses obligations liées aux Titres, par exemple en cas de faillite de l'Emetteur ou en raison d'interventions gouvernementales ou réglementaires. Il n'existe pas de régime de protection des dépôts, ni aucun autre régime de compensation, pour protéger contre ce risque. L'autorité de tutelle compétente peut appliquer des outils de résolution notamment, un instrument de «renflouement interne» (par exemple, la conversion de titres de capitaux propres ou déprécier). L'application d'un outil de résolution peut affecter matériellement les droits des Porteurs de Titre.</p> <p>Un investissement dans les Titres pourrait être illégal ou défavorable pour un investisseur potentiel ou être inapproprié, étant donné sa connaissance ou son expérience, ses besoins financiers, ses objectifs et sa situation.</p> <p>Le taux réel de rendement d'un investissement dans les Titres pourrait être réduit, nul ou même négatif (par exemple en raison de coûts accessoires liés à l'achat, la détention ou la vente des Titres, d'une future dépréciation monétaire (inflation) ou d'impacts fiscaux). Le montant de remboursement pourrait être inférieur au Prix d'Emission ou au prix d'achat correspondant et, dans certains cas, aucun intérêt ou paiement régulier ne sera versé.</p> <p>Le produit issu des Titres pourrait ne pas couvrir le remboursement des intérêts ou du capital dus au titre d'un crédit pour financer l'achat des Titres, et ainsi requérir des capitaux additionnels.</p> <p><i>Risques relatifs aux Titres liés à un Sous-Jacent</i></p> <p><i>Risques liés à l'influence du Sous-Jacent [ou de ses composants] sur la valeur marchande des Titres</i></p> <p>La valeur marchande des Titres et les montants dus en vertu des Titres dépendent de manière significative du prix du Sous-Jacent [ou ses composants]. Il est impossible de prédire l'évolution à venir du prix du Sous-Jacent [ou de ses composants]. De plus, la valeur marchande des Titres sera affectée par certains facteurs liés au Sous-Jacent.</p> <p><i>Risques liés au fait que l'observation du Sous-Jacent [ou de ses composants] n'a lieu qu'à certaines dates, horaires ou périodes déterminés</i></p> <p>Etant donné le fait que l'observation du Sous-Jacent [ou de ses composants] ne peut intervenir qu'à des dates, horaires ou périodes déterminés, les montants dus en vertu des Titres pourraient être largement inférieurs au prix suggéré par le Sous-Jacent [ou ses composants].</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres Bonus (Cap), Reverse Bonus Cap, Double Bonus, Bonus Plus, Express (Glider), Express Plus, Express avec Montant Additionnel, Autocallable Performance (Cap), Best Express (Cap), Short Express, Reverse Convertible, Barrier Reverse Convertible, Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel), Express Barrier Reverse Convertible, Twin Win (Cap) et Express Twin Win, les dispositions suivantes s'appliquent :</i></u></p> <p><i>Risques liés au versement minimum conditionnel</i></p> <p>Les Titres prévoient un versement minimum conditionnel en ce qui concerne le remboursement. Le Porteur de Titres pourrait perdre l'ensemble ou une partie importante du montant investi si le prix du Sous-Jacent [ou de ses composants] évolue de manière défavorable pour le Porteur de Titres ou si les Titres sont résiliés, rappelés ou vendus avant la Date de Remboursement Finale des Titres.]</p> <p><i>Risques liés aux versements conditionnels: Impact de seuil ou des limites</i></p> <p>Le versement et/ou la mesure de ces montants dépendent de la performance</p>
--	--

	<p>du Sous-Jacent [ou de ses composants].</p> <p>Certains montants pourraient être dus uniquement si certains seuils ou certaines limites ont été atteints ou si certains évènements se sont produits.</p> <p>Une observation [best-in][worst-in][best-out][worst-out] s'applique. Le prix de référence [le plus élevé][le moins élevé] au cours d'une période d'observation sera applicable en ce qui concerne la détermination des [limites et seuils] [et le prix de référence [le plus élevé][le moins élevé] au cours d'une période d'observation sera applicable en ce qui concerne] [la date d'observation finale du Sous-Jacent] qui pourrait avoir un effet négatif sur les versements à effectuer en vertu des Titres.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Bonus (Cap), Reverse Bonus (Cap), Bonus Plus, Express (Glider), Express Plus, Express avec Montant Additionnel, Autocallable Performance (Cap), Best Express (Cap), Short Express, Barrier Reverse Convertible, Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel), Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés aux Evènements de Barrière</i></p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière se produit, en particulier, le droit à un versement minimum conditionnel <u>[Dans le cas de Titres Express (Glider), les dispositions suivantes s'appliquent :</u> et/ou paiement régulier conditionnel] pourrait être perdu <u>[Dans le cas de Titres avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</u> , le Règlement Physique pourrait avoir lieu] et le Porteur de Titres pourrait perdre la totalité ou une partie de son capital investi].</p> <p><u>[En cas de Titres Twin Win (Cap) et Express Twin Win (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés aux Evènements de Barrière</i></p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière se produit, en particulier, une formule de paiement plus avantageuse pourrait ne pas être appliquée et/ou un versement au titre des Titres pourrait être limité. Le Porteur de Titre peut perdre son capital investi en tout ou en partie.]</p> <p><u>[En cas de Titres Double Bonus, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés aux Evènements de Barrière</i></p> <p>Deux barrières différentes sont observées. Si un Evènement de Barrière₁ se produit, une formule de paiement plus avantageuse pourrait ne pas être appliquée et les versements au titre des Titres en seraient réduits. Si un Evènement de Barrière₂ se produit, un versement minimum conditionnel serait forfaité et [les versements en vertu des Titres pourraient par la suite être réduits] [un Règlement Physique pourrait se produire].]</p> <p><u>[En cas de Titres Bonus (Cap), Reverse Bonus (Cap), Top, Double Bonus, Bonus Plus, Express (Glider), Express Plus, Express avec Montant Additionnel, Autocallable Performance (Cap), Best Express (Cap), Short Express, (Fund) Reverse Convertible (Classic), Barrier Reverse Convertible, Barrier Reverse Convertible Stability [avec Montant Additionnel Conditionnel], Express Barrier Reverse Convertible, Twin Win (Cap) et Express Twin Win (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés à un Strike</i></p> <p>Les Porteurs de Titres pourraient participer soit dans une moindre mesure à une performance favorable soit dans une plus large mesure à une performance défavorable du Sous-Jacent [ou de ses composants].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Bonus (Cap), Autocallable Performance (Cap), Best Express (Cap), Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel), Twin Win (Cap), Express Twin Win (Cap), les disposi-</u></p>
--	--

	<p><i>tions suivantes s'appliquent :</i></p> <p><i>Risques liés à un Facteur de Participation</i></p> <p>Le Porteur de Titre pourrait participer dans une moindre mesure à une performance favorable du Sous-Jacent [ou de ses composants] ou dans une plus large mesure à une performance défavorable du Sous-Jacent [ou de ses composants].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Bonus, Reverse Bonus (Cap), Top, Double Bonus, Express (Glider), Express Plus, Express avec Montant Additionnel Autocallable Performance (Cap), Best Express (Cap), Short Express, Twin Win (Cap) et Express Twin Win (Cap), les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés à un Montant Maximum</i></p> <p>Le rendement potentiel des Titres pourrait être limité.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Bonus (Cap), Reverse Bonus (Cap), Top, Double Bonus, Express (Glider), Express Plus, Express avec Montant Additionnel, Best Express (Cap), (Fund) Reverse Convertible (Classic), Barrier Reverse Convertible et Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés à un Ratio</i></p> <p>L'effet d'un ratio pourrait être que le Titre devienne en termes économiques semblable à un investissement direct dans le Sous-Jacent en question[, ou ses composants,] mais sans être toutefois totalement comparable à un tel investissement direct.]</p> <p><i>Risques de Réinvestissement</i></p> <p>Les Porteurs de Titres pourraient ne pouvoir réinvestir le capital perçu en cas de remboursement anticipé des Titres qu'à des conditions moins avantageuses.</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Express (Glider), Express Plus, Express avec Montant Additionnel, Autocallable Performance (Cap), Best Express (Cap), Short Express, Express Barrier Reverse Convertible, Express Twin Win, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés aux Cas de Remboursement Anticipé</i></p> <p>Le Porteur de Titres ne participera pas à la performance future du Sous-Jacent [ou de ses composants] ni ne sera en droit de recevoir de paiements ultérieurs en vertu des Titres une fois qu'un remboursement anticipé aura été effectué.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Express (Glider), Express Plus, Express avec Montant Additionnel, Short Express et Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés à un Evènement de Barrière en rapport avec un Cas de Remboursement Anticipé</i></p> <p>Le Porteur de Titres pourrait perdre la possibilité de recevoir le versement d'un Montant de Remboursement Anticipé.]</p> <p><i>[Risque lié aux Devises et aux Taux de Change à l'égard du Sous-Jacent [ou de ses composants]</i></p> <p>Lorsque le Sous-Jacent [ou ses composants] [et] [sont] libellé[s] dans une devise autre que la Devise Prévüe, il existe un risque de Taux de Change.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Reverse Bonus Cap et Short Express, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques relatifs aux structures inversées</i></p> <p>Si le prix du Sous-Jacent [ou de ses composants] augmente, la valeur des Titres diminue et les Montants de Remboursement diminuent. En outre, le revenu potentiel des Titres est limité.]</p>
--	--

	<p><u>[Dans le cas de Titres Barrier Reverse Convertible, Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel) et Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques relatifs aux Titres à taux fixe</i></p> <p>La valeur marchande des Titres à taux fixe pourrait être très volatile, dépendant de la volatilité des taux d'intérêt sur le marché.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres (Fund) Reverse Convertible (Classic), Barrier Reverse Convertible, Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel) et Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques relatifs aux Titres à taux variable</i></p> <p>Les Porteurs de Titre sont exposés à un risque de fluctuation des taux d'intérêt et à un revenu d'intérêt incertain.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres (Fund) Reverse Convertible (Classic), Barrier Reverse Convertible, Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel) et Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques spéciaux relatifs à des taux de référence</i></p> <p>Le rendement d'un taux de référence sous-jacent dépend d'un certain nombre de facteurs. Les taux de référence sous-jacent des Titres pourraient ne pas être disponibles pour toute la durée de vie des Titres.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres (Fund) Reverse Convertible (Classic), Barrier Reverse Convertible, Barrier Reverse Convertible Stability (avec Montant Additionnel Conditionnel) et Express Barrier Reverse Convertible, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques relatifs à la limitation du taux d'intérêt à un taux d'intérêt maximum</i></p> <p>Les versements d'intérêt à taux variable peuvent être limités.]</p> <p><i>Risques liés aux Cas d'Ajustement</i></p> <p>Les ajustements peuvent avoir un effet négatif significatif sur la valeur et la performance future des Titres ainsi que sur les montants distribués en vertu des Titres. Les cas d'ajustements peuvent éventuellement donner lieu à une résiliation anticipée exceptionnelle des Titres.</p> <p><u>[Risques liés aux Cas de Rappel</u></p> <p>Si au moins un Cas de Rappel se produit l'Emetteur est en droit de racheter de manière exceptionnelle les Titres à leur valeur marchande. Si la valeur marchande des Titres à un moment déterminé est inférieure au Prix d'Emission ou au prix d'achat, le Porteur de Titres concerné subira une perte totale ou partielle de son capital investi même si les Titres prévoient un versement minimum conditionnel.]</p> <p><i>Risques liés aux Cas de Perturbation du Marché</i></p> <p>L'Agent de Calcul peut différer les valorisations et les versements et effectuer des déterminations selon son appréciation raisonnable [agissant conformément [agissant conformément aux pratiques du marché concerné et de bonne foi]. Les Porteurs de Titres ne sont pas en droit d'exiger des intérêts en raison de tels délais de paiement.</p> <p><i>Risques liés aux effets négatifs des accords de couverture conclus par l'Emetteur en vertu des Titres</i></p> <p>La conclusion ou la liquidation d'opérations de couverture par l'Emetteur peut, dans certains cas, affecter négativement le prix du Sous-Jacent [ou ses composants].</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p>
--	--

	<p><i>Risques liés au Règlement Physique</i></p> <p>Le remboursement des Titres à la Date de Remboursement Finale des Titres pourrait être effectuée par la livraison d'une quantité des Sous-Jacents.]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principaux risques relatifs au Sous-Jacent [ou ses composants] <p>Risques généraux</p> <p><i>Absence de droit de propriété concernant le Sous-Jacent [ou ses composants]</i></p> <p>Le Sous-Jacent [ou ses composants] ne seront pas détenus par l'Emetteur pour le bénéfice des Porteurs de Titres, et par conséquent, les Porteurs de Titres n'obtiendront aucun droit de propriété (par exemple, droits de vote, droit de percevoir des dividendes, des versements ou d'autres distributions, ou autres droits) concernant le Sous-Jacent [ou ses composants].</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent correspond à des actions ou des indices liés à des actions, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Risques principaux relatifs à des actions</p> <p>La performance de Titres liés à des actions [(par exemple des Titres dont le Sous-Jacent correspond à des indices et dont les composants de l'indice sont des actions)] dépend de la performance des actions en question, qui peut dépendre de certains facteurs. Les versements de dividendes peuvent avoir un effet négatif pour le Porteur de Titre. [Le porteur de certificats représentatifs d'actions pourrait perdre les droits aux actions sous-jacentes certifiées par le bon de participation ce qui pourrait rendre les certificats représentatifs d'actions sans valeur.]</p> <p>[Les actions sous-jacentes sont émises par [Unicredit S.p.A., une] [autre] société appartenant au Groupe Unicredit, duquel l'Emetteur des Titre fait partie (Parts du Groupe).]</p> <p>[Il existe un risque accru de perte du fait de la possible combinaison de risque de marché et de risque de crédit.]</p> <p>[Il existe un risque de perte, lié au secteur du fait que l'Emetteur des Titres et l'émetteur du Sous-Jacent appartiennent au même secteur économique et/ou pays.]</p> <p>[Il existe un risque de perte du fait des conflits d'intérêts potentiels au sein du groupe du fait que l'Emetteur des Titres et l'émetteur du Sous-Jacent sont sous contrôle conjoint (Parts du Groupe).]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent correspond à des indices, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Risques principaux relatifs aux indices</p> <p>La performance des Titres liés à des indices dépend de la performance des indices en question, qui dépend en grande partie de la composition et de la performance des composants de ces indices. [Le sponsor d'indice développe et détermine exclusivement la stratégie d'investissement et met en œuvre la stratégie d'investissement, conformément aux lignes directrices de la description de l'indice, à sa grande discrétion. Ni l'Emetteur, l'Agent de Calcul, l'agent de calcul de l'indice ou tout tiers indépendant ne peut revoir la stratégie d'investissement]. [L'Emetteur ne peut pas influencer ni l'indice en question ni le concept de l'indice.] [L'Emetteur intervient également en tant que sponsor ou agent de calcul de l'indice. Ceci pourrait donner lieu à des conflits d'intérêt.] De manière générale, la responsabilité du sponsor d'un indice n'est pas engagée. En général, un indice peut être modifié, résilié ou remplacé à tout moment par un autre indice lui succédant. [Le sponsor d'indice et/ou toutes personnes clés pourraient à n'importe quel moment cesser de contribuer en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.] [Si le sponsor d'indice met fin à ses activités, en principe,</p>
--	--

	<p>ni l'Emetteur ni tout tiers ne pourra mettre en œuvre la stratégie d'investissement. En conséquence, l'Emetteur pourrait exceptionnellement racheter les Titres.][Les Porteurs de Titres ne bénéficient pas (ou uniquement en partie) des dividendes ou autres distributions liés à des composants de l'indice.] [Les indices pourraient être affectés de manière négative et disproportionnée en cas de développement défavorable dans un pays, une région ou un secteur industriel.] [Les indices peuvent prévoir des frais qui impactent leur performance de manière négative.] [En raison de mesures règlementaire à venir, l'indice, <i>inter alia</i>, peut ne pas être utilisé comme Sous-Jacent des Titres ou seulement sous réserve de modifier les conditions.]]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent correspond à des contrats à terme ou des indices liés à des contrats à terme, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Risques principaux relatifs aux contrats à terme</p> <p>La performance de Titres liés à des contrats à terme [(c-à-d. Titres dont les composants du Sous-Jacent sont des indices et dont les composants de l'indice sont des contrats à terme)] dépend en premier lieu de la performance du contrat à terme en question, qui dépend de certains facteurs déterminants. Les différences de prix entre différents termes du contrat (par exemple, dans le cas de roll over) peuvent affecter défavorablement les Titres. De plus, les prix des contrats à terme peuvent différer de manière significative des prix au comptant. En outre, les contrats à terme sont assujettis à des risques similaires par rapport à un investissement direct dans les actifs de référence sous-jacents.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent correspond à des matières premières ou à des contrats à terme liés à des matières premières ou des indices liés à des matières premières, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Risques principaux relatifs aux matières premières</p> <p>La performance de Titres liés à des matières premières [(par exemple des Titres dont le Sous-Jacent correspond à des indices et dont les composants de l'indice sont des matières premières)] [(par exemple des Titres dont le Sous-Jacent correspond à des contrats à terme liés à des matières premières)] dépend de la performance de la matière première en question, qui dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. Un investissement dans des matières premières est associé à des risques plus importants que les investissements dans d'autres catégories d'actifs. La négociation au niveau mondial quasiment permanente dans différents fuseaux horaires peut conduire à des prix différents à différents endroits, qui ne sont pas tous pertinents pour le calcul des Titres.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le sous-jacent correspond à des parts de fonds ou des indices liés à des parts de fonds, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Risques principaux relatifs à des parts de fonds</p> <p>La performance de Titres liés à des parts de fonds [(par exemple des Titres dont le Sous-Jacent correspond à des indices et dont les composants de l'indice sont des parts de fonds)] dépend de la performance des parts de fonds en question, qui dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. La performance d'une part de fonds est dépendante de la réussite des investissements du fonds d'investissement en question et des actifs par lui acquis (en ce comprenant les risques attachés à ces actifs) au même titre que les commissions du fonds d'investissement. De plus, aux parts de fonds peut être associé un risque d'évaluation, un risque de remboursement, de rachat, un risque lié à des mauvaises décisions de gestion du fonds ainsi qu'un risque lié à certaines techniques de gestion de portefeuille (levier, ventes à découvert, prêts de titres ou rachat de contrats). Les parts de fonds et les fonds d'investissement sont soumis à des risques significatifs fiscaux, des risques</p>
--	--

		<p>liés à la régulation financière ainsi qu'à divers risques juridiques. [Les fonds d'investissement prenant la forme de fonds cotés (ETF) sont exposés au risque que la performance de leurs actifs ne reflètent pas parfaitement la performance des actifs de références, au risque que les fonds cotés soient négociés qu'à des prix plus faibles ainsi que, dans l'hypothèse de l'utilisation d'une technique de replication synthétique, le risque d'endettement lié à la contrepartie d'un swap.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent est un Indice de Référence Stratégie, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Risques principaux relatifs aux titres</p> <p>La performance de Titres liés à un indice de référence stratégie dont les composants sont un ou plusieurs titres (de tels titres étant dénommés des "Titres Composant l'Indice"), dépendant en premier de la performance et du paiement des Titres Composant l'Indice en question. En particulier, les Titres Composant l'Indice contiennent le risque de n'être négociés sur aucun marché actif, le risque lié leur dépendance à un sous-jacent, le risque de structures complexes et le risque d'insolvabilité de l'émetteur des Titres Composant l'Indice et son absence de capacité et de volonté d'exécuter ses obligations.</p> <p><u>[Dans le cas de Titres adossés à un taux de change de devises, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p>Risques principaux liés aux taux de change de devises</p> <p>La performance des Titres liés au taux de change est dépend principalement de la performance du taux de change de devises concerné, qui est soumis à certains facteurs d'influence. La tenue des négociations presque en continu au niveau mondial dans les différents fuseaux horaires peuvent conduire à des prix différents dans différents lieux, et qui ne sont pas tous pertinents pour le calcul de la valeur des Titres. Les taux de change affichés sur différentes sources d'information peuvent également varier. En conséquence, il est possible qu'un taux de change favorable à l'investisseur ne soit pas utilisé pour le calcul ou, le cas échéant, la spécification du Montant du Remboursement. [La détermination indirecte d'un taux de change dans la devise concernée via un calcul de deux autres taux de change peut entraîner un risque accru de taux de change et avoir un effet négatif sur les Titres.]]</p> <p>Les Titres ne sont pas à capital garanti. Les investisseurs doivent être conscients qu'ils sont susceptibles de perdre tout ou partie de la valeur de leur investissement.</p>
--	--	--

E. OFFRE

E.2b	Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission autres que la réalisation d'un bénéfice et/ou la couverture de certains risques	Sans objet; le produit net de chaque émission de Titres sera utilisé par l'Émetteur à ses fins générales, c'est-à-dire faire des bénéfices et / ou à la couverture de certains risques.
E.3	Description des modalités de l'offre	[Jour de la première offre au public: <i>[Insérer]</i>] [Début de la nouvelle offre au public : <i>[Insérer]</i> [(maintien de l'offre au public portant sur des valeurs mobilières déjà émises)] [(augmentation du

	<p>nombre de valeurs mobilières déjà émises).]</p> <p>[Les Titres sont offerts [initialement] au cours de la Période de Souscription[, et offerts de manière continue après cela]. Période de Souscription : de [Insérer la date de commencement de la période de souscription] à [Insérer la date de fin de la période de souscription][(en ce inclus les deux dates)].]</p> <p>[Prix d'Emission : [Insérer]]</p> <p>[Une offre au public sera faite en [en Bulgarie] [,] [et] [en Croatie] [,] [et] [en République Tchèque] [,] [et] [en France] [,] [et] [en Hongrie] [,] [et] [en Italie] [,] [et] [au Luxembourg] [,][et] [,][en Pologne] [,] [et] [en République Slovaque].]</p> <p>[[La plus petite] [Le plus petit] [unité][montant] [lot] transférable est [Insérer].]</p> <p>[[La plus petite] [Le plus petit] [unité][montant] [lot] négociable est [Insérer].]</p> <p>[Les Titres seront offerts à [des investisseurs qualifiés] [,] [et/ou] [des investisseurs particuliers] [et/ou] [des investisseurs institutionnels] [par voie de [placements privés] [offres au public]] [effectués par des intermédiaires financiers].]</p> <p>[Dès le [jour de la première offre au public] [début de la nouvelle offre au public], les Titres seront offerts en continu.]</p> <p>[L'offre en continu sera réalisée à des cours vendeurs actuels fournis par l'Emetteur.]</p> <p>[L'offre au public peut être arrêtée à n'importe quel moment et sans motif quel qu'il soit par l'Emetteur.]</p> <p>[L'efficacité de l'offre est subordonnée à [l'adoption de la disposition d'admission aux négociations par [Insérer le(s) marché(s) ou lieu(x) de négociation concerné(s)] avant la Date d'Emission] [la confirmation, avant la Date d'Emission, par [insérer le(s) marché(s) ou lieu(x) de négociation concerné(s)] sur la recevabilité du paiement avec début des négociations au [insérer le nombre de jours] jour ouvrable suivant la Date d'Emission]. L'Emetteur s'engage à demander l'admission aux négociations sur [Insérer le(s) marché(s) ou lieu(x) de négociation concerné(s)] à temps pour l'adoption de la disposition d'admission avant la Date d'Emission.]</p> <p>[[Les ordres de souscription sont irrévocables [,] [à l'exception des dispositions [en ce qui concerne la technique de vente de "porte à porte", pour laquelle les ordres de souscription seront acceptés à partir de [Insérer le premier jour de la période de souscription] à [Insérer le dernier jour de la période de souscription porte à porte]] [et] [en ce qui concerne la technique de vente "à distance", pour laquelle les ordres de souscription seront acceptés à partir de [Insérer le premier jour de la période de souscription] à [Insérer le dernier jour de la période de souscription de vente à distance]] - à moins que cette dernière n'ai été fermée de manière anticipée et sans préavis -] et seront satisfaits dans les limites du nombre maximum de Titres proposés.]</p> <p>[Dans le cas des Titres offerts aux consommateurs italiens, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <p>Les Titres peuvent être placés par le Distributeur concerné via la technique de ["vente porte à porte" (par l'intermédiaire des agents financiers, conformément aux articles 30 et 31 du Décret de Loi Italien en date du 24 Février 1998, n. 58)] [ou] ["vente à distance" (conformément à l'article 67-duodecimes, paragraphe 4 du Décret Législatif Italien en date du 6 septembre 2005, n. 206)]. Par conséquent, les effets des contrats de souscription seront suspendus [pendant sept jours, pour la technique de "vente porte à porte"] [,] [et] [pour quatorze jours, pour la technique "de vente à distance"], à compter de la date de souscription par les investisseurs. A ce titre, l'investisseur peut</p>
--	---

		décider de se rétracter sur notification à l'agent financier ou aux distributeurs sans pénalités, commissions ou autres frais selon les conditions indiquées dans le contrat de souscription.]
E.4	Tout intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels	<p>Tout distributeur et/ou toute société apparentée à un distributeur peut être client et/ou emprunteur de l'Emetteur et des sociétés y étant apparentées. En outre, un quelconque de ces distributeurs et sociétés affiliées pourraient avoir participé, et pourraient participer à l'avenir, à des opérations de banque d'investissement et/ou de détail avec, et pourraient accomplir des services pour l'Emetteur et ses sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités.</p> <p>[En ce qui concerne la négociation des Titres, il existe un conflit d'intérêt pour l'Emetteur étant donné que l'Emetteur est également le Teneur de Marché sur le [Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)];[.]] [de plus] [Le][le] [Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)] [est][sont] organisé[s] et géré[s] par [Insérer nom], une société dans laquelle UniCredit S.p.A. – la Société Mère de UniCredit Bank AG en tant qu'Emetteur – détient des participations.] [L'Emetteur est également [l'arrangeur] [et] [l'Agent de Calcul] des Titres.] [L'Emetteur ou une de ses sociétés apparentées [peut intervenir][intervient] en tant qu'agent de calcul ou de paiement.]</p> <p>Par ailleurs, des conflits d'intérêts à l'égard de l'Emetteur ou des personnes responsables de l'offre peuvent survenir pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Emetteur détermine le Prix d'Emission. • L'Emetteur et une quelconque de ses sociétés apparentées agissent comme Teneur de Marché pour les Titres (cependant, ceci n'est pas une obligation). • Des Distributeurs pourraient recevoir des incitations de la part de l'Emetteur. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque société apparentée interviennent en tant qu'Agent de Calcul ou Agent Payeur en ce qui concerne les Titres. • De temps à autre, l'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient intervenir dans des opérations pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients, qui impactent la liquidité ou le prix du Sous-Jacent ou de ses composants. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient émettre des titres en lien avec le Sous-Jacent ou ses composants alors que d'autres titres ont déjà été émis en lien avec ceux-ci. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient détenir ou obtenir des informations déterminantes concernant le Sous-Jacent ou ses composants (y compris des informations qui ne sont pas accessibles au public) dans le cadre de leurs activités ou d'une quelconque autre manière. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient intervenir dans des activités impliquant l'émetteur du Sous-Jacent ou de ses composants, des sociétés y étant affiliées, ses concurrents ou ses garants. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient également appartenir à un consortium bancaire, intervenir en tant que conseiller financier ou banque d'un sponsor ou émetteur du Sous-Jacent ou de ses composants. • [L'Emetteur ou une de ses sociétés affiliées interviennent comme sponsor d'indice, agent de calcul d'indice, conseiller d'indice ou

		<p>comité d'indice.]</p> <ul style="list-style-type: none"> • [l'Emetteur ou une de ses sociétés affiliées interviennent comme conseiller en investissement ou gestion de fonds utilisés comme Sous-Jacent.] • [Le Sous-Jacent est émis par [UniCredit S.p.A., une] [une autre] société appartenant au groupe UniCredit (Parts du Groupe), duquel l'Emetteur des Titre fait partie (Parts du Groupe).
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou le distributeur	<p>[Commission de vente: [Une commission initiale pour un montant de [<i>Insérer</i>] est incluse dans le Prix d'Emission.] [<i>Insérer les détails</i>]]</p> <p>[Autres Commissions: [Une commission totale et une commission pouvant aller jusqu'à [●]% pourra être perçue par les distributeurs] [<i>Insérer les détails</i>]]</p> <p>[Sans objet. Aucune dépense ne sera facturée à l'investisseur par l'Emetteur ou un distributeur. Cependant, d'autres frais tels que des frais de garde ou des frais de transaction peuvent être facturés.]</p>

ANNEXE AU RESUME

[WKN] [ISIN] (C.1)	Prix de Référence (C.19)	[R (initial) (C.19)]	[Niveau_[1] [Barrière_[1] [Niveau₂ [Barrière₂ (C.15)]	[Niveau] Strike (C.15)]	[Facteur de Partic- ipation (C.15)]	[Facteur de Partic- ipation Baissier (C.15)]	[Facteur de Partic- ipation Hausier (C.15)]	[Facteur] [Ratio] [(initial)] (C.15)]	[Montant] [Reverse] [Niveau] (C.15)]	[Montant] [Bonus] [Niveau] (C.15)]	[Bonus] [Niveau] (C.15)]	[Niveau] [Cap] [Niveau] [Plancher] (C.15)]	[Mon- tant_[1] [[Maxi- mum] [Mini- mum] [Baissier] [Montant Addition- nel Condi- tionnel]] (C.15)]	[[Montant Maxi- mum_[2] [Haus- sier]] [Niveau Cap] [Montant de Rem- bourse- ment Final] (C.15)]
<i>[Insérer WKN ou ISIN]</i>	<i>[Insérer Prix de Référence]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>

[WKN] [ISIN] (C.1)	[Date[s] d'Observation Initiales (C.19)]	[Dates d'Observation de Moyenne relatives à une Date d'Observation de la Barrière (b)] [[Date[s] d'Observation de la Barrière] [Période] (C.15)] [(C.16)]	[Date[s] d'Observation Finale (C.16)]	[Date d'Expiration (<i>Data di Scadenza</i>)	[Dernier Jour de la Période [Best] [Worst]-in (C.19)]	[Date de Remboursement Finale (C.16)]	Sous-Jacent (C.20)	Site Internet (C.20)
<i>[Insérer WKN ou ISIN]</i>	<i>[Insérer Date(s)]</i>	<i>[Insérer date ou période]</i>	<i>[Insérer date(s)]</i>	<i>[Insérer date]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer date]</i>	<i>[Insérer nom et, le cas échéant, ISIN]</i>	<i>[Insérer site interne]</i>

[WKN] [ISIN] (C.1)	[[Intérêt [de Référence] Taux] [Coupon] (C.8)]	[Date[s] de Versement d'Intérêt (C.8)]	[Date de Commencement d'Intérêt (C.8)]	[Date de Fin d'Intérêt (C.8)]	[Taux d'Intérêt Minimum (C.8)]	[Taux d'Intérêt Maximum (C.8)]	[Méthode de Décompte des Jours (C.8)]	[Spread Positif (C.8)]	[Spread Négatif (C.8)]
<i>[Insérer WKN ou ISIN]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>

[WKN] [ISIN] (C.1)	[k]	[Date d'Observation (k)][Période d'Observation [de la Barrière] [Dates d'Observation de Moyenne (k)] (C.16)]	[Versement du Montant Additionnel Conditionnel [Niveau] [Facteur] (k) (C.15)]	[Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (C.8)]	[Montant Additionnel Conditionnel (k) (C.8)]	[Date de Remboursement Anticipée (k) (C.16)]	[[Niveau] [Facteur] [Montant de Détermination] de Remboursement Anticipé (k) (C.15)]	[[Niveau] [Facteur] de Remboursement Anticipé Glider (C.15)]	[Montant de Remboursement Anticipé (k) (C.8)]
[Insérer WKN ou ISIN]	[k]	[Insérer date]	[Insérer niveau/facteur]	[Insérer date]	[Insérer montant]	[Insérer date]	[Insérer niveau/facteur]	[Insérer niveau/facteur]	[Insérer montant]
	[Le cas échéant, insérer plus de valeurs k pour chaque Date d'Observation (k) et/ou Date de Remboursement Anticipée (k)] ¹	[Le cas échéant, insérer des dates complémentaires] ²	[Le cas échéant, insérer des niveaux/facteurs] Le cas échéant, insérer des dates complémentaires] ³	[Le cas échéant, insérer des dates complémentaires] ⁴	[Le cas échéant, insérer des montants complémentaires] ⁵	[Le cas échéant, insérer des dates complémentaires e] ⁶	[Le cas échéant, insérer des niveaux/facteurs complémentaires] ⁷	[Le cas échéant, insérer des montants complémentaires] ⁸	[Le cas échéant, insérer des montants complémentaires] ⁹

¹ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les valeurs numériques consécutives de k.

² Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates d'Observation (k) complémentaires.

³ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Niveaux/Facteurs de Versement des Montants Additionnels Conditionnels complémentaires (m).

⁴ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).

⁵ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Montants Additionnels Conditionnels (k) complémentaires.

⁶ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates de Remboursement Anticipé (k) complémentaires.

⁷ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Niveaux/Facteurs de Remboursement Anticipé Glider (k) complémentaires.

⁸ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Niveaux/Facteurs de Remboursement Anticipé (k) complémentaires.

⁹ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Montants de Remboursement Anticipé (k) complémentaires.

[WKN] [ISIN] (C.1)	[m]	[Date d'Observation (m) (C.16)]	[Niveau] [Facteur] de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) (C.15)]	[Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) (C.8)]	[Montant Additionnel Conditionnel (m) (C.8)]
<i>[Insérer WKN ou ISIN]</i>	<i>[m]</i>	<i>[Insérer date]</i>	<i>[Insérer Niveau/Facteur]</i>	<i>[Insérer date]</i>	<i>[Insérer montant]</i>
	<i>[Le cas échéant, insérer les valeurs complémentaires m pour chaque Date d'Observation (m)et/ou Date de Remboursement Anticipée (m)]¹⁰</i>	<i>[Le cas échéant, insérer les dates complémentaires]¹¹</i>	<i>[Le cas échéant, insérer les Niveaux/Facteurs complémentaires]¹²</i>	<i>[Le cas échéant, insérer les dates complémen- taires]¹³</i>	<i>[Le cas échéant, insérer les montants complémentaires]¹⁴</i>

¹⁰ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les valeurs numériques k complémentaires.

¹¹ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates d'Observation (k) complémentaires.

¹² Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Niveaux/Facteurs de Versement des Montants Additionnels Conditionnels (m) complémentaires.

¹³ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (m) complémentaires.

¹⁴ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Montants Additionnels Conditionnels (m) complémentaires.

[WKN] [ISIN] (C.1)	[1]	[Date de Verse- ment du Montant Additionnel Condi- tionnel (1) (C.8)]	[Montant Addi- tionnel Condition- nel (1) (C.8)]
<i>[insérer WKN ou ISIN]</i>	[1]	<i>[Insérer date]</i>	<i>[Insérer montant]</i>
	<i>[Le cas échéant, insérer les valeurs numériques l consé- cutives pour chaque Date de Versement du Montant Addi- tionnel Conditionnel (1)]¹⁵</i>	<i>[Le cas échéant, insérer les dates complémentaires]¹⁶</i>	<i>[Le cas échéant, insérer les montants complémentaires]¹⁷</i>

¹⁵ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les valeurs numériques l complémentaires.

¹⁶ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (1) complémentaires.

¹⁷ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Montants Additionnels Conditionnels (1) complémentaires.